



**Syndicat Mixte de la Basse Automne  
et de la Plaine d'Estrées**

## Schéma de Cohérence Territoriale

### Bilan de la concertation

approuvé par le comité syndical le 29 mai 2013



Agence d'urbanisme  
et de développement  
de la vallée de l'Oise



en collaboration avec  egis environnement



# . BILAN DE LA CONCERTATION

## SOMMAIRE

<b>La concertation lors du 1<sup>er</sup> projet de SCoT arrêté en 2008</b>	p. 7
<b>La concertation —du 2<sup>ème</sup> projet de SCoT</b>	p. 11
<b>Annexes</b>	p. 15



L'article L300-2 du code de l'urbanisme dispose qu'il convient de mener une concertation durant toute la période d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale et ce jusqu'à l'arrêt du projet en vue de permettre d'associer à la définition du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants des acteurs économiques et ce, à l'échelle de l'ensemble du territoire du Schéma. Ainsi, la concertation doit s'attacher à expliquer la démarche de SCoT et les raisons des choix opérés dans le projet et à établir un dialogue entre les divers publics (conseils municipaux, personnes publiques associées, associations locales et les habitants).

Le Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées (SмбаPE) réunissant plus de 26 000 habitants sur 25 communes et réparti en 2 intercommunalités (la Plaine d'Estrées et la Basse Automne) s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le périmètre du SCoT a été défini par l'arrêté préfectoral du 10 mai 2005.

Les modalités de concertation ont été définies par délibération du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées du 11 mai 2005, lors de la prescription de l'élaboration du SCoT.

Ainsi, le Comité syndical a décidé de soumettre à la concertation du public, des associations locales et des autres personnes concernées, les études pendant toute la durée du projet de révision selon les modalités suivantes : réunions publiques, bulletin périodique, information, affichages.

Aucune association et aucun habitant n'a demandé par écrit à être associé à l'élaboration du SCoT. A chaque fois qu'ils ont demandé à être reçus par le président du SмбаPE, ce dernier les a reçus.

Les conseillers municipaux de chaque commune, soit près de 300 élus ont été invités à s'exprimer dans le cadre de plusieurs réunions et ont pu relayer l'avancée et le projet de SCoT auprès des habitants.



## LA CONCERTATION

### LORS DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE SCoT ARRETE EN 2008

#### 1. ■ Réunions publiques

Deux réunions publiques se sont tenues au cours de la procédure de SCoT (diagnostic, Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Elles ont permis de recueillir les réactions des élus du SMBAPE, des associations et des habitants.

##### La réunion publique Diagnostic du 9 novembre 2006 à Verberie

Cette séance a eu pour objectif la présentation des grandes lignes du diagnostic. Elle a permis à une centaine de personnes du territoire de prendre connaissance de l'état d'avancement du SCoT et de livrer leurs avis et remarques en séance.



##### La réunion publique PADD du 05 novembre 2007 à Verberie

Cette réunion publique a eu pour objectif la présentation du projet d'aménagement et de développement durable sur la base de l'énoncé des enjeux définis préalablement.

Certains éclaircissements ont été demandés par les habitants sur les points suivants :

- développement urbain respectueux des ressources,
- construction Haute Qualité Environnementale (HQE),
- développement de l'éolien,
- désenclavement de la Basse Automne,
- réactivation de la ligne Crépy-Compiègne.

Concernant le développement urbain, les élus ont précisé que les actions visent d'abord à occuper les dents creuses et à développer les bourgs de manière concentrique pour éviter l'étalement urbain. Ils ont aussi encouragé les constructions HQE et l'architecture bioclimatique. Ces sujets font l'objet de prescriptions dans le DOG (Document d'Orientations Générales).

Concernant le développement de l'énergie éolienne, il est rappelé que toute création de zone d'énergie renouvelable liée au vent dans le secteur de la Basse Automne est impossible. Le Président du Syndicat Mixte a également souligné le fait que les services officiels en charge de ce sujet ont été consultés.

Concernant la question des transports, il a été rappelé que le projet de liaison RN31 / RN2 et de son raccordement sera amené à alléger la circulation automobile et surtout des poids lourds dans les centres-bourgs de la vallée de la Basse Automne et que le souhait des élus de voir la réactivation de la ligne de voyageurs Crépy-Compiègne est réel mais ce projet dépend aussi de la Région Picardie.

## 2. ■ Rencontre avec l'association « Oise dans le vent » en 2007 avec le président du SMBAPE

En date du 3 avril 2007, l'association « Oise dans le vent » a fait parvenir en mairie de Grandfresnoy une pétition pour la réalisation d'un référendum local d'initiative populaire concernant le projet de zone éolienne industrielle sur la commune. Sollicité le 26 avril 2007, le président de la CCPE a convenu d'une rencontre avec l'association en octobre 2007. Le SCoT dans son élaboration du projet territorial avait intégré la possibilité d'implanter des éoliennes sous réserve d'études techniques. Une récente étude de l'aviation civile n'a pas donné une issue favorable aux projets. Le président du SMBAPE a évoqué ce point lors de cette rencontre.

## 3. ■ Les publications

### Les bulletins d'informations des communautés de communes

Les bulletins d'informations des deux communautés de communes ont été le support d'une communication à grande échelle. Ainsi, la CCPE a consacré au mois de Juin 2004 un article sur le lancement de la procédure et un supplément au bulletin communautaire sur l'état d'avancement du SCoT en Décembre 2006.

De la même manière, la CCBA a publié courant 2007 un article décrivant l'outil et le calendrier prévisionnel. Elle a diffusé, par ailleurs, un « double page » sur le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que sur le document d'orientations générales.



### Les bulletins SCoT INFO

Une plaquette d'information à destination du grand public a été créée à l'initiative du SMBAPE.

Appelé « Schéma de Cohérence Territoriale INFO », le numéro 1 de Février 2007 présente la démarche SCoT ainsi que ses grandes étapes. Ce document détaille également les 13 tendances observées sur le territoire, issues de l'état des lieux (habitat, démographie, cadre de vie, commerce de proximité, flux domicile-travail, les différents types de transports, les transports de marchandises, sites patrimoine et tourisme, activité agricole et urbanisme, l'emploi local, les sources d'énergie, les activités artisanales, le réseau routier).

Le numéro 2 d'octobre 2007 reprend les grandes orientations du PADD fixées par les élus en ce qui concerne le développement économique, les transports, le développement urbain et l'habitat et l'environnement.





Cette publication distribuée aux habitants via les boîtes à lettres est également l'occasion d'informer la population sur les grands rendez-vous auxquels le public est appelé à participer (réunion publique, consultation libre...)

#### **Mise en consultation du diagnostic**

En mars 2007, le document papier de la phase diagnostic du SCoT du SMBAPE a été mis en consultation aux deux sièges des intercommunalités ainsi qu'au siège du Syndicat mixte, permettant à la population de prendre connaissance du document.

#### **Site Internet de la CCBA**

La communauté de communes de la Basse Automne a mis en ligne de manière permanente une note sur l'élaboration du SCoT. Les coordonnées du syndicat mixte y sont mentionnées.

#### **La presse**

La presse locale a diffusé de nombreux articles sur des sujets centraux de la réflexion SCoT (le développement des pistes cyclables en Plaine d'Estrées, le projet de Port fluvial à Longueil-Sainte-Marie, ...).



## LA CONCERTATION DU 2<sup>EME</sup> PROJET DE SCoT

Pour tenir compte des remarques des services de l'Etat après l'arrêt du premier projet en 2008, le SMBAPE a effectué des amendements au projet initial, et a notamment élaboré un nouveau PADD. La concertation a donc été prolongée pour présenter ce nouveau projet et ses amendements, et permettre au public de continuer à suivre l'élaboration du SCoT.

### 1. ■ Réunions publiques

#### Réunion publique du 30 mai 2012 à Estrées-Saint-Denis

Les habitants présents ont regretté que la tenue de la réunion n'ait pas fait l'objet de publicité dans les mairies. L'information n'aurait donc pas été suffisamment relayée selon les habitants.

Pour associer au mieux le public au projet de SCoT, il a donc été décidé de la tenue d'une nouvelle réunion publique, le 12 juin, qui fera l'objet de mesures de publicité plus importante : publication dans les journaux, affichage, etc.

Des membres de l'association « Pas de centrale en Basse Automne » ont relevé la présence dans les documents de SCoT de la centrale à gaz à Verberie, et ont rappelé qu'ils pourraient utiliser les moyens légaux pour essayer de faire annuler le projet de centrale.

Des questions relatives au Bilan Carbone et à la marge de manœuvre pour diminuer les émissions sur le territoire ont également été posées, ainsi que les éventuelles conséquences de l'implantation d'une centrale à gaz à Verberie sur le Bilan Carbone.

Enfin, il a été fait part de doutes et d'interrogations sur l'impact du projet de déviation RN2/RN31.



#### Réunion publique du 12 juin 2012 à Chevrières

Le public a fait prendre en considération que la publicité pour la convocation à la réunion leur a semblé insuffisante, et qu'ils ont eu le sentiment d'un manque d'information de la part de leur commune pour cette réunion.

Certains ont regretté que des réunions ne se soient pas tenues sur le territoire de la CCBA, obligeant les habitants à se déplacer dans la CCPE. Le président du SMBAPE a expliqué que cela était une volonté d'équilibrer les réunions, car lors du premier projet de SCoT les réunions publiques s'étaient tenues à la CCBA.

Une question a été formulée sur la prise en compte du tourisme dans le SCoT, et les relations interterritoriales possibles avec le territoire voisin de l'ARC. Compte tenu du temps imparti, chaque thème n'a pas été développé. Néanmoins le tourisme est un élément important du projet.

Les associations présentes ont expliqué leur volonté de vérifier que le projet de centrale n'apparaisse pas au SCoT, auquel cas elles utiliseraient les moyens à leur disposition pour exprimer leur point de vue notamment lors de l'enquête publique, ou après approbation par voie administrative. Il a été rappelé que toutes les autorisations seraient délivrées par le Préfet, et non pas par le maire. Le projet de centrale ne peut pas être considéré comme un projet local. Le projet pourrait permettre une diversification énergétique et donc son bilan carbone ne peut pas être affecté au territoire.

Enfin, une dernière remarque a été formulée vis-à-vis des pistes cyclables, dont le développement et la création sont inscrits au document de SCoT mais pas l'entretien des voies existantes. Cette remarque a été prise en compte dans le projet de SCoT et l'entretien des pistes cyclables a été ajouté.

## 2. ■ Rencontre avec les associations

### **Association ROSO, reçue le 2 février 2012 dans les locaux de l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée**

L'association ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) a sollicité l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée afin de prendre connaissance du projet de SCoT, de son avancée, et de pouvoir faire des remarques ou émettre des propositions.

Le ROSO a donc été reçu, le 2 février 2012. Le DOG était en cours d'élaboration et n'a donc pu être communiqué ce jour. Les éléments du diagnostic et du PADD ont pu être vus, ainsi que les éléments relatifs aux enjeux environnementaux.

Le ROSO a souligné des points importants qu'ils souhaitaient voir prendre en compte dans les documents, et pour lesquels ils seraient vigilants, telle la décharge de Néry-Saintines, la mise en cohérence de la gestion de l'eau entre l'assainissement et l'alimentation en eau potable, et les continuités écologiques notamment à l'emplacement de la centrale à gaz de Verberie.

### **L'association « Pas de centrale en Basse Automne », reçue le 25 mai 2012 à Chevières par le président du SMBAPE**

L'association « Pas de centrale en Basse Automne » a sollicité une rencontre avec le président du SMBAPE afin de discuter du projet de centrale au gaz à Verberie, mentionné par le SCoT. Elle a notamment remis au président du SMBAPE un document retraçant les différentes actions de l'association, une revue de presse, et les arguments avancés par l'association vis-à-vis de la centrale.

## 3. ■ Les réunions de conseils communautaires

**Le Conseil communautaire de la Plaine d'Estrées a été réuni le 5 juillet 2011 en séance publique** pour débattre du projet de SCoT. Les communes de la CCPE ont pris connaissance du projet de PADD, et ont discuté notamment de la question de la gestion de l'eau et du diagnostic sur l'eau potable.

Il n'y a pas eu de réunion spécifique avec les élus de la CCBA, car ceux-ci siègent tous au comité syndical.

**L'ensemble des élus du SMBAPE a été convoqué à une réunion de présentation du projet de SCoT le 18 avril 2012.** Cette réunion a permis la présentation du projet global de SCoT aux Elus du SMBAPE. Des remarques ont cependant été faites sur les objectifs de densité, arrêtés à une moyenne de 18 logements/ha, et 15 au minimum.

#### 4. ■ Les publications

Le syndicat mixte et les communautés de communes, par le biais de bulletins d'informations, de libre accès de documents, de site Internet, ont fait le choix d'une communication accessible au grand public.

##### Les bulletins d'information des communautés de communes

Le bulletin « Nouvelles d'Automne » a également fait mention du SCoT à plusieurs reprises. Tout d'abord dans son numéro 7 de février 2009 pour expliquer la reprise de l'élaboration du SCoT suite au premier arrêt en 2008, afin d'intégrer de nouveaux éléments émanant du Grenelle de l'environnement.



Puis, dans son numéro 8 de mai 2010, la CCBA a présenté les premiers résultats du SCoT avec un rappel des différentes phases du calendrier.



Enfin, dans son édition n°9 de mars 2012, la CCBA a rappelé à nouveau l'état d'avancement et l'historique de la procédure, mais aussi ses échéances à venir, et les grandes orientations du document.

Ces bulletins d'information sont diffusés dans toutes les boîtes à lettres des 6 communes de la CCBA.



**Les bulletins SCoT INFO**

Une plaquette d'information à destination du grand public a été créée et distribuée aux habitants lors de la réunion publique du 12 juin 2012.

Ce « SCoT Info » numéro 3 de juin 2012 annonce la fin de la procédure et l'arrêt prochain du document. Il rappelle ce qu'est un SCoT, et présente les grandes lignes du projet, et ses principaux enjeux, orientations et objectifs avec notamment la carte de synthèse du DOG.



**Site Internet de la CCBA**

La communauté de communes de la Basse Automne a mis en ligne de manière permanente une note sur l'élaboration du SCoT. Les coordonnées du syndicat mixte y sont mentionnées.



**La presse**

La presse locale a diffusé de nombreux articles sur des sujets centraux de la réflexion SCoT (le projet de centrale au gaz à Verberie, le Paris-Oise Port Intérieur, les pistes cyclables...), mais aussi sur la tenue de la réunion publique du 12 juin 2012. C'est également par les annonces légales que la réunion publique du 12 juin 2012 a été annoncée. Les coupures de presse sont annexées à ce document.



# ■ ANNEXES

## SOMMAIRE

<b>ANNEXE 1.</b> <b>Délibération du SMBAPE du 11 mai 2005</b>	p. 17
<b>ANNEXE 2.</b> <b>Compte-rendu de la réunion en Conseil Communautaire de la Plaine d'Estrées du 5 juillet 2011</b>	p. 21
<b>ANNEXE 3.</b> <b>Convocation réunion des élus du SMBAPE du 18 avril 2012</b>	p. 29
<b>ANNEXE 4.</b> <b>Convocation réunion publique du 12 juin 2012</b>	p. 31
<b>ANNEXE 5.</b> <b>Annonce de la réunion publique dans les annonces légales Courrier Picard du 7 juin 2012</b>	p. 33
<b>ANNEXE 6.</b> <b>Certificat d'affichage des convocations à la réunion publique du 12 juin 2012</b>	p. 35
<b>ANNEXE 7.</b> <b>SCoT info n°1. -</b>	p. 37
<b>ANNEXE 8.</b> <b>SCoT info n°2</b>	p. 41
<b>ANNEXE 9.</b> <b>SCoT info n°3</b>	p. 45
<b>ANNEXE 10.</b> <b>Les journaux intercommunaux de la CCBA</b>	p. 49
<b>ANNEXE 11.</b> <b>Coupures de presse diverses</b>	p. 57





# ANNEXE 1 .

## DELIBERATION DU S MBAPE DU 11 MAI 2005

# SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES

77, rue de Beauvais. BP 04425 60710 CHEVRIERES ☎03 44 41 66 35

Nombre de délégués

En exercice	Présent	votants
12	12	10

Date de la convocation : 03 mai 2005

**EXTRAIT DU REGITRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
*L'an deux mil cinq, le onze mai, à neuf heures  
quarante cinq, les Membres du Syndicat Mixtes de la  
Basse Automne et de la Plaine d'Estrées, légalement  
convoqués, se sont réunis, à la Mairie de Chevrières  
sous la Présidence de Monsieur Marcel FOUET*

Etaient présents :

MM Marcel Fouet- Patrick Floury- Jacques Caron- Jacques Delatte- Jean-Pierre Desmoulins- Mme  
Micheline Fusée- MM Pierre Lagache- Pierre Tomasik- Pierre Janiak- Claude Picart- Gérard  
Barthélemy (suppléant)

Etaient absents excusés:

MM. Jean Varenne et Serge Mahieus

Monsieur Pierre Tomasik est élu secrétaire de séance.

## LANCEMENT DU SCOT

Le Conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02 Mars 1982,

Vu la loi du 06 février 1992,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-4 et suivants, L.300-2 et R.122-6 et  
suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2005 de Monsieur Le Préfet publiant le périmètre du schéma  
de cohérence territoriale

Monsieur le Président indique que l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme impose que toute  
élaboration d'un ScoT fait l'objet d'une concertation préalable avec la population durant toutes les  
études et selon les modalités prévues par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président expose que l'élaboration d'un ScoT est nécessaire afin de définir sur le territoire  
du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées un projet d'aménagement et de  
développement durable fixant les politiques publiques en matière d'habitat, de développement  
économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des  
véhicules et de régulation du trafic automobile.

Il précise que pour ce faire, l'Agence d'urbanisme Oise la vallée semble être le meilleur choix, du fait  
de sa connaissance particulière du territoire du S.M.B.A.P.E et que compte tenu du statut des agences  
d'urbanisme, il n'est pas nécessaire de lancer une procédure de marché public.

Il précise que le ScoT sera le porteur d'une véritable identité communautaire, forte, affirmant les  
particularités et projet de notre territoire,

DÉPOSÉ  
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE - 4 JUIL. 2005



### **Qu'il y a lieu :**

- De fixer les orientations de l'organisation de l'espace en prenant en compte les politiques de l'habitat, les infrastructures, les moyens de transport ; les déplacements, les implantations commerciales et industrielles et la protection de l'environnement ;
- De définir les espaces et sites naturels ou urbains à partager ;
- De définir les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers ;
- De définir les zones pertinentes de développement futur notamment en ce qui concerne l'économie, en prenant compte les études déjà réalisées.

### **Qu'il faudra s'assurer dans ces objectifs :**

- De fixer les orientations générales de l'organisation de l'espace en prenant en compte les politiques de l'habitat, les infrastructures de voirie, les moyens de transport, les déplacements, les implantations commerciales et industrielles et la protection de l'environnement ;
- De définir les espaces et sites naturels ou urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- De définir les zones pertinentes de développement futur notamment en ce qui concerne l'économie, en prenant en compte les études déjà réalisées.
- a) de l'équilibre social de l'habitat ;
- b) de la cohérence de l'urbanisation et la création de dessertes en transport collectifs ;
- c) de l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et autres activités économiques et de leurs dessertes ;
- d) de la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de villes et villages ;
- e) de la prévention des risques
- f) de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs ;
- g) de la prise en compte des projets et des développements extra communautaires.

### **Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide :**

- De prescrire l'élaboration du Scot sur le territoire défini par l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2005.
- De recourir aux services de l'agence d'urbanisme Oise la Vallée pour l'élaboration du ScoT.
- De soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, les études pendant toute la durée du projet de révision selon les modalités suivantes : réunions publiques, bulletin périodique, information, affichages.
- Que le bilan de cette concertation sera présenté devant le Conseil Syndical qui en délibérera.
- De débattre en Conseil Syndical les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet du ScoT.
- De Solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme qu'une dotation soit allouée au Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées pour couvrir les frais de matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du ScoT. Des subventions seront également demandées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transport urbains, ainsi que ceux des organismes mentionnés à l'article L.121-4 ou leurs représentants seront consultés à leur demande au cours de l'élaboration du Scot.

Il en est de même des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Voisins compétents en matière d'urbanisme et des Maires des communes voisines ou de leurs représentants.

Le président peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture et d'habitat et de déplacement, ainsi que celles agréées par l'article L.242.1 du Code Rural.

Conformément à l'article L.121-4 du Code de l'Urbanisme la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet ou au Sous-préfet,
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général
- Aux Président des chambres de Commerces et d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture, de la section fluviale
- Aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme
- Aux maires des communes voisines.

Elle fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat Mixte et dans les mairies concernées pendant un mois, mention sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Cette délibération sera notifiée par le Conseil Communautaire aux communes membres qui ont l'obligation de l'afficher pendant un mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Du Syndicat Mixte de la Basse Automne  
Et de la Plaine d'Estrées

Marcel FOUET

Actes rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 19 mai 2005

Publié et notifié le

DEPOSÉ  
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE - 4 JUL. 2005



# ANNEXE 2 ■

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE D'ESTREES DU 5 JUILLET 2011

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **5 Juillet 2011 à 19 H 00**

l'an deux mille onze le cinq juillet à dix neuf heures, les Membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vingt quatre juin deux mille onze se sont réunis à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, sous la présidence de Monsieur Marcel FOUET, Président de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

### Etaient présents :

Mrs Fouet - Panse - Soën - Mahieus - Wasylzyn - Mrs Fievez - Epinay - Barthelemy - Péron - Becuwe Guibon - Pouplin - Bastin - Mennessier - Tazzolio - Da Silva (S) - Mmes Brasseur (S) - Coubard - Hazebrouck - Morice (S) - Kolor - Mrs Floury - Bailly - de Cosse Brissac - Pisson - Mmes Marchand (S) - Mercier - Perot - Mrs. Covet - Desplanques - Beaumont - Roulet

### Etaient absents excusés ayant donné pouvoir

M. Fabis a donné pouvoir à M. Soën  
M. Versluys - a donné pouvoir à M. Fievez  
M. Hiberty a donné pouvoir à M. Bailly

### Etaient absents représentés :

Mme Rousset représentée par Mme Morice  
Mme Dutoroir représentée par Mme Brasseur  
Mme Inghelbrecht représentée par M. Da Silva  
M Parent représenté par Mme Marchand

### Etaient absents excusés

Mmes Le Sourd - Vielliard - Decamp - Mrs Grévin - Viard - Guisset - Cosme - Delavenne - Lemaire - Dhamy

### **Désignation d'un ou de plusieurs secrétaires de séance**

Le conseil doit désigner, après l'ouverture de la séance et avant l'examen des questions à l'ordre du jour, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire(s).

Le conseil peut adjoindre au(x) secrétaire(s) ainsi désignés un (des) auxiliaire(s), pris en dehors de ses membres - notamment un ou des membres du personnel - qui assiste(nt) aux séances sans prendre part aux délibérations. Ce qui dans la pratique, permet de dégager le(s) conseiller(s) faisant fonction de secrétaire(s), de contraintes qui les empêcheraient de prendre part aux débats.

Monsieur TAZZOLIO est élu secrétaire de séance

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2011, MODIFIE**

Monsieur le Président expose que chaque délégué a été destinataire d'une proposition de modification du compte rendu de la séance du 14 avril 2011 suite à la demande de Monsieur DESPLANQUES, Délégué de Rémy.

La phrase : « après de nombreux échanges et les interventions de Messieurs Desplanques - Barthélémy - Soën - de Cosse Brissac - Mahieus - Panse et Madame Decamp sur la nécessité de l'augmentation de la fiscalité »

### **Est remplacée par :**

« la décision quant aux taux des taxes suscite de nombreux échanges. Messieurs Desplanques - Barthélémy - Soën - de Cosse Brissac - Mahieus - Panse et Madame Decamp soulignent que le budget prévisionnel 2011 est équilibré avec une fiscalité stable et que la Communauté de Communes n'ayant pas aujourd'hui, des projets nécessitant à court terme un financement important, une augmentation des taux ne présente pas une réelle nécessité ».

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2011 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

### **ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes est autorité concédante de distribution d'électricité

A ce titre elle a obligation d'effectuer des contrôles de la société distributrice.

Monsieur le Président propose donc de renouveler l'offre faite par le bureau AEC pour effectuer le contrôle pour les 3 ans à venir.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité cette adjonction

### **FRAPP**

Monsieur le Président rappelle que l'extension des circuits cyclistes et pédestres par une liaison Estrées Saint Denis / Rémy est inscrite au FRAPP 2009/2011.

Lors de la réunion de l'APC du 16 juin 2011, un avenant à la programmation présentée en 2010 a été voté, pour permettre de valider les modifications intervenues sur les dossiers du Pays compiégnois.

La Communauté de Communes avait sollicité une modification dans la répartition de son enveloppe :

- baisser la subvention sur le dossier de la piste cycliste et pédestre
- Augmenter dans la même proportion la subvention pour le dossier de la halle de sport, compte tenu du surcoût du à la mise en accessibilité aux personnes handicapées sur la partie existante, modification qui a été acceptée.

Il a été demandé à la Communauté de Communes de valider par une délibération sa demande de subvention pour l'aménagement de la piste cycliste et pédestre Estrées /Rémy.

**Par mail en date du 4 juillet 2011**, l'APC a informé la Communauté de Communes que tous les dossiers devront être finalisés pour fin août/début septembre.

### **Concernant le dossier de la piste cycliste et pédestre Rémy/Estrées :**

La Communauté de communes doit finaliser le dossier et particulièrement transmettre une délibération indiquant le coût modifié, le plan de financement, le montant de la subvention attendue, des plans, des photos.

Le conseil communautaire doit également solliciter la réalisation en une seule tranche (2 avaient été prévues initialement : 2010-2011) et une dérogation pour commencement anticipé des travaux d'aménagement de la piste Estrées/Rémy.

Monsieur le Président expose que RFF a été contacté pour connaître les contraintes en matière de sécurité le long de la voie.

- ▶ Selon la configuration ils imposeront ou non des mesures de protection
- ▶ La Communauté de Communes élabore en ce moment un dossier avec plans et photos pour leur transmettre

Pour permettre de mobiliser le FRAPP sur 2011, en une seule tranche, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire

▶ d'approuver un montant global modifié tel qu'inscrit à l'avenant à la programmation du FRAPP approuvé par l'assemblée générale de l'APC le 16 juin 2011

- Assiette subventionnable : 400 400€

- FRAPP : 30% - 120 120.00€

*(Monsieur le Président rappelle qu'une demande d'aide a été sollicitée au Conseil général par délibération en date du 14 avril.)*

▶ de solliciter une dérogation pour commencement anticipé à compter du 5 juillet 2011.

Le conseil communautaire à l'unanimité

-approuve le montant soit 400 400€ à inscrire à l'avenant de la programmation pour la réalisation de la piste Estrées/Rémy

- dit que l'opération sera inscrite sur le FRAPP 2011, en une seule tranche.

- autorise le Président à solliciter une dérogation pour commencement anticipé.

### **Concernant la Halle de Sport**

l'APC a demandé le 4 juillet par mail que la communauté de communes **sollicite par courrier**, le regroupement des 2 tranches de travaux en une seule.

D'autre part compte tenu de la modification du montant des travaux et donc de la subvention. ( diminution sur pistes – augmentation sur Halle de sport), les 302 730€ inscrits à l'avenant à la programmation ne correspondent plus au montant initial.

La CCPE doit transmettre une demande de modification de l'opération dans le cadre de l'avenant élaboré par l'APC.

L'APC ne demande pas de délibération mais Monsieur le Président souhaite recueillir l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à modifier le montant de la subvention sollicitée soit 302 700€ sur une assiette subventionnable de 1 009 100.00€ et à ramener l'exécution de l'opération en une seule tranche

Monsieur Barthélémy s'étonne que l'APC prenne des décisions avant que la Communauté de Communes en ait délibéré.

Monsieur PANSE intervient pour préciser que les décisions prises en réunion de l'APC du 16 juin 2011, ont été prises dans le cadre de compléments ou modifications apportés par les structures aux dossiers qu'elles ont déposés et validés en 2010.

Monsieur Barthélémy intervient pour rappeler que lors de l'appel à projets pour le FRAPP 2009.2011 il avait souhaité qu'une réflexion soit engagée rapidement sur les projets à présenter éventuellement pour la programmation 2012-2014.

Monsieur le Président répond que le FRAPP n'existera certainement plus en la forme actuelle après 2011 et que les modalités d'aides de la région sont encore inconnues.

Monsieur Barthélémy souhaite que les communes puissent anticiper la demande éventuelle de projets et que la communauté de communes lance tout de même la réflexion. Monsieur le Président répond favorablement à cette demande.

## PERSONNEL TERRITORIAL

### **I → Dispositif promus-promouvables : taux de promotion – saisine du Comité Technique Paritaire**

Monsieur le Président rappelle que l'avancement de grade des agents est soumis depuis la loi 2007-209 du 19 février 2007 entre autres conditions au système dit de « ratios » « promus-promouvables ».

Il revient à chaque collectivité de fixer le taux ou ratios « promus-promouvables » c'est-à-dire le pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits au tableau annuel d'avancement de grade. Les décisions individuelles d'avancement de grade pouvant être prises en application dudit tableau restant de la seule compétence de l'autorité territoriale).

Ce taux doit être déterminé pour chaque grade d'avancement, par l'Assemblée délibérante, après avis du CTP.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil a fixé le **février 2010 le taux de promotion à 100 % pour attaché vers attaché principal et adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe vers adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

**En complément de cette délibération Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grades dans la collectivité comme suit, à compter de l'année 2011 et jusqu'à modifications, et de les soumettre à l'avis du CTP comme tels :**

Cadres d'emplois – Catégorie C :

GRADE	ACCES AU GRADE	TAUX
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %



Cadres d'emplois – Catégorie B :

GRADE	ACCES AU GRADE	TAUX
Educateur de Jeunes Enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	100 %
Educateur de Jeunes Enfants	Educateur Chef de Jeunes Enfants	100 %
Educateur Principal de Jeunes Enfants	Educateur Chef de Jeunes Enfants	100 %

Cadres d'emplois – Catégorie A :

GRADE	ACCES AU GRADE	TAUX
Attaché Principal	Directeur	100 %

à l'unanimité le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à soumettre à l'avis du comité technique paritaire les taux de promotion tels que présentés

Monsieur le Président expose qu'après avis du CTP le Conseil aura à nouveau à délibérer pour arrêter les taux.

**II ⇒ Création d'un emploi adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la création d'un emploi Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe – 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.  
Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité la création de l'emploi

Monsieur le Président expose que conformément

- à la délibération cadre fixant les règles relatives au régime indemnitaire de la Communauté de Communes, en date du 09 septembre 2002
  - à la délibération du 09 septembre 2002 instituant à compter du 01 octobre 2002, une indemnité d'exercice de mission pour la filière administrative et notamment pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs une IAT avec un coefficient multiplicateur maximum de 2.85 %
- l'emploi créé pourra bénéficier du régime indemnitaire selon les modalités énoncées ci-dessus.

**III ⇒ Création d'un emploi éducateur chef de jeunes enfants**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la création d'un emploi d'Educateur Chef de jeunes Enfants – 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.  
Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité la création de l'emploi

Monsieur le Président expose que conformément

- à la délibération en date du 16 décembre 2010 instituant pour les agents de la filière médico sociale l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires d'éducateurs de jeunes enfants dans la limite d'un crédit annuel global établi en multipliant le taux de référence par un coefficient multiplicateur de 5 et par le nombre de bénéficiaires,
- l'emploi créé pourra bénéficier de l'indemnité selon les modalités énoncées ci-dessus.

**ADJONCTION A L'ORDRE DU JOUR -**

Monsieur le Président expose que les syndicats et autorité concédante du secteur SICAE distributeur d'électricité ont décidé de réaliser une démarche commune afin de confier à un bureau spécialisé le contrôle du concessionnaire distributeur d'électricité.

Depuis 2009, le bureau AEC a en charge cette mission.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la reconduction de la mission de contrôle du concessionnaire pour une durée de 3 ans

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité cette reconduction.

Monsieur le Président informe que les services préfectoraux dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal envisagent de regrouper tous les syndicats d'électricité, en une seule structure départementale.

Suite à la conférence départementale des distributeurs de l'électricité, à laquelle Monsieur le Président a participé, les services préfectoraux acceptent l'existence de 2 à 3 syndicats pour l'ensemble du département de l'oise :

- 1 syndicat d'électricité EDF
- 2 ententes possibles pour le secteur SICAE

La communauté de communes n'est pas concernée ayant le statut d' autorité concédante mais Monsieur le Président propose que le conseil communautaire vote une motion de soutien pour maintenir en 1 ou 2 syndicats le regroupement de la zone SICAE.

Monsieur Barthélémy qui assistait à la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale précise qu'effectivement Monsieur le Préfet souhaite un seul syndicat d'électricité sur le Département. Les intervenants sur ce sujet ont exprimé leur volonté de maintenir deux syndicats, un SICAE l'autre SERDF.

Monsieur Fouet informe que les représentants des différents syndicats existants au niveau national ont été reçus par Monsieur Eric Besson le 4 juillet 2011.

Les résultats de cette concertation est en attente.

D'autre part Monsieur le Président expose que le Conseil Général procède à une refonte des critères pour les aides à l'enfouissement des réseaux d'électricité car EDF ne séparant pas les divers réseaux dans les opérations d'enfouissement, les collectivités rencontrent des problèmes pour l'obtention du FACE.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la motion de soutien au regroupement de la zone SICAE.

#### **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Monsieur le Président expose que le 08 avril 2011, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a été installée. Monsieur Stanislas BARTHELEMY, Vice Président, représente la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Au cours de cette réunion Monsieur le Préfet a présenté un projet de SDCI, actuellement mis en consultation dans les Communes et structures intercommunales concernées.

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes n'étant pas concernée par ce projet, le Conseil Communautaire n'aura donc pas à délibérer.

Le 23 juin, les services préfectoraux ont précisé les communes non concernées par les propositions inscrites au SDCI :

Arsy – Avriigny - Bailleul le Soc – Blincourt - Canly – Choisy la Victoire - Chevières – Epineuse - Le Fayel – Grandfresnoy – Hémévillers – Houdancourt – Longueil Sainte Marie – Montmartin – Moyvillers – Rémy - Rivecourt

Les Communes de Francières – Estrées Saint Denis sont concernées par leur appartenance au syndicat intercommunal de la Zone Industrielle Francières/Estrées St Denis.

Monsieur le Président propose à Messieurs Pouplin et Soën de faire le point sur le devenir de ce syndicat.

Monsieur SOEN rappelle l'historique du syndicat créé lors de l'installation de l'usine FORD, qui avait nécessité d'importants aménagements notamment au niveau des réseaux, amenés par la commune d'Estrées St Denis vu la situation géographique de l'usine.

Une répartition de la Taxe Professionnelle avait été instituée.

Monsieur Pouplin expose que le projet de SDCI prévoit la dissolution du syndicat mais la zone industrielle nécessitant toujours de l'entretien et des aménagements, les 2 communes trouveront des accords, peut être sous forme de convention.

## **SCHEMA DE COOPERATION TERRITORIAL – PROJET D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

En présence de Mesdames Poupinot et Lasternas de l'Agence d'Urbanisme de Oise La Vallée, chargé du SCOT, Monsieur le Président présente le projet de PADD débattu en conseil syndical du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées le 22 juin 2011.

Monsieur le Président expose que le PADD tient compte des observations de Monsieur le Préfet, lesquelles ont amené le Syndicat Mixte à faire un diagnostic carbone et un diagnostic de la ressource en eau, avec précision des actions ou travaux à effectuer qui relèvent de la compétence des unités de gestion d'eau.

Monsieur Panse intervient pour émettre des réserves quant à la compétence du Syndicat Mixte en matière de la ressource en eau et à la densité de l'habitat prévue à 15 logements/Ha, qui va obliger les communes à faire en partie de l'habitat vertical.

Certains délégués font part d'observation ou modifications à apporter, notamment M.Wasylyzyn pour la nature du sous-sol de la "Montagne de Grandfresnoy"- Monsieur Bailly et Monsieur Péron pour l'assainissement de Houdancourt et Bailleul le Soc.

Monsieur le Président fait part du courrier émanant du Conseil Général concernant la future liaison RN 31-RN2, avec déviation de chevrières.

La décision annoncée dans ce courrier est le choix du tracé n°7, nouveau scénario délibéré par le Conseil général qui permet de desservir la plate forme de Longueil Ste Marie et d'assurer le désenclavement de la Basse Automne.

M Barthélémy regrette que les éléments exposés lors de la réunion pour l'élaboration du projet de tracé aient été différents de ceux contenus dans la délibération de la Communauté de Communes, ce qui aurait évité aux représentants de Longueil Ste Marie et Rivecourt de s'abstenir.

Monsieur le Président prend acte de cette intervention, l'essentiel étant la finalité de la prise en compte de toutes les dessertes.

Monsieur le Président expose que le projet de SCOT sera présenté à Estrées St Denis, vraisemblablement en octobre à tous les conseillers municipaux des communes de la CCPE et de la CCBA.

*Messieurs Panse- Desplanques- Mme Mercier – Messieurs Pouplin – Mahieus -Madame Coubard - Monsieur Soen -quittent la séance, pour se rendre à une réunion à 20 H 30 à Rémy.*

### **Questions diverses**

#### **► Gravillonnages**

Certains délégués interviennent pour signaler la mauvaise tenue du gravillonnage exécuté en 2010.

L'entreprise concernée sera contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 H 05.

A Estrées St Denis le 8 Juillet 2011

Le Président

Marcel Fouet





# ANNEXE 3 ■

## CONVOCATION REUNION DES ELUS DU SMBAPE DU 18 AVRIL 2012

**SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE et  
DE LA PLAINE D'ESTRÉES**

77, rue de Beauvais BP 04425 60710 CHEVRIERES Tel/ 03 44 83 30 19

Chevrières, le 29 mars 2012

**Monsieur Marcel FOUET  
Mairie de CHEVRIERES  
60710 CHEVRIERES**

**CONVOCAATION**

Les délégués du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées sont priés de bien vouloir participer à la réunion qui aura lieu le :

**Mercredi 18 avril 2012 à 19 h 00  
à la salle polyvalente d'Estrées Saint Denis**

**Ordre du jour :** - Présentation du projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT),  
- Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fouet".

Marcel FOUET

# ANNEXE 4 .

## CONVOCATION REUNION PUBLIQUE DU 12 JUIN 2012

# **SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES**

77, rue de Beauvais BP 04425 60710 CHEVRIERES - Tel/Fax 03 44 41 66 35 ou 03 44 83 30 19

Chevrières, le 06 juin 2012

## **REUNION PUBLIQUE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié(e) à participer à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), du Document d'Orientation Général (DOG) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui aura lieu le :

**Mardi 12 juin 2012 à 19 h 00  
à la salle municipale de Chevrières**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat,

Marcel FOUET



# ANNEXE 5 ■

## ANNONCE DE LA REUNION PUBLIQUE DANS LES ANNONCES LEGALES, COURRIER PICARD DU 7 JUIN 2012

JEUDI 7 JUIN 2012 COURRIER PICARD

## AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

### AVIS D'APPEL D'OFFRES

COMMUNE DE FRANCIÈRES

TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE DÉFENSE INCENDIE  
AVEC CUVE ENTERRÉE DE 120 m<sup>3</sup> RUE DE LA MALADRERIE

Procédure adaptée.

Marché de travaux.

Identification de l'organisme :

commune de FRANCIÈRES, 10, rue du Bout-du-Monde, 60190 FRANCIÈRES.

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de FRANCIÈRES

Objet du marché : travaux de mise en place d'une défense incendie avec cuve enterrée de 120

m<sup>3</sup> rue de la Maladrerie.

Type de marché de travaux : exécution.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : août 2012.

## PUBLICATIONS LÉGALES & OFFICIELLES

### ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS

#### AVIS AU PUBLIC

LE SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES  
77, RUE DE BEAUVAIS - 60710 CHEVRIÈRES

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial informé de la tenue d'une réunion publique le mardi 12 juin 2012 à 19 h, salle municipale à Chevrières, en vue de son arrêt.

60193

# ANNEXE 6 ■

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE DES CONVOCATIONS A LA REUNION PUBLIQUE DU 12 JUIN 2012**

# SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES

77, rue de Beauvais BP 04425 60710 CHEVRIERES - Tel/Fax 03 44 41 66 35 ou 03 44 83 30 19

Chevrières, le 18 juin 2012

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Marcel FOUET, Président du Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées,

Certifie avoir procédé à l'affichage, au lieu accoutumé et publier dans la forme ordinaire, l'avis au public portant sur le réunion publique du 12 juin 2012 à 19h00 à la salle municipale de Chevrières en vue de l'arrêt du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Ce document a été affiché à compter du 29 mars 2012, soit au moins dix jours avant la dite réunion.

Le Président du Syndicat,

Marcel FOUET



# ANNEXE 7 .

## SCoT INFO n° 1

# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



La lettre d'info du Syndicat Mixte

de la Basse Automne  
et de la Plaine d'Estrées

n°1 > février 2007

## 10 L'EMPLOI LOCAL

Le secteur industriel reste le premier employeur du territoire mais sa pérennité face aux aléas économiques mondiaux n'est pas garantie. En revanche la progression du nombre d'emplois offerts dans le secteur des transports et de la logistique se poursuit et le tissu de petites entreprises est dynamique.



Longueuil-Sainte-Marie



Arcy

## 11 LES SOURCES D'ÉNERGIE

Dans un souci de diversifier les sources d'énergie (face à l'épuisement programmé des énergies fossiles) le territoire présente un terrain propice au développement de l'énergie éolienne et à la production de biocarburants.



## 12 LES ACTIVITÉS ARTISANALES

Si les disponibilités foncières à vocation d'activités artisanales et industrielles dans les zones d'activités existantes apparaissent quantitativement faibles, il existe des volontés communales de créer des espaces d'accueil pour ce type d'entreprises. Des démarches concertées (communes, structures intercommunales) pour le choix d'implantation de zones d'activités tendent à se développer dans les deux intercommunalités.



Arcy

## 13 LE RÉSEAU ROUTIER

Le territoire connaît une situation contrastée en matière de desserte routière : le nord bénéficie d'un réseau attractif d'envergure européenne, tandis que le sud souffre d'un enclavement propice à une certaine tranquillité résidentielle. Ces deux situations sont à la source de nuisances et d'insécurité croissantes rendant inéluctable l'amélioration du réseau routier principal à l'écart des lieux de vie et en faveur du développement de zones économiques.



N 31



D 200

## Et après ce diagnostic ?

Le travail se poursuit. En confrontant ces objectifs avec les besoins du territoire en matière de logement, de développement économique et de transport, un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** et un **Document d'Orientations Générales (DOG)** seront réalisés et soumis à enquête publique.

### Nos coordonnées

**SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES**  
77, rue de Beauvais - BP 04425  
60710 CHEVRIÈRES  
Tél. 03 44 41 66 35 - Fax.  
E-mail : [smbape@wanadoo.fr](mailto:smbape@wanadoo.fr)

Directeur de la publication : Marcel FOUJET  
Conception : SMBAPE - Oise-la-Vallée  
Crédit photo : Oise-la-Vallée  
Impression : Imédia  
N°ISSN : en cours

LES PARTENAIRES OFFICIELLEMENT ASSOCIÉS À LA PROCÉDURE  
Direction Départementale de l'Équipement Oise  
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Oise  
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Oise  
Direction Régionale de l'Environnement Picardie



Oise-la-Vallée

Agence d'urbanisme et de développement  
Oise-la-Vallée.

### Édito

"Tout ce qui a trait à notre environnement est d'une actualité sans précédent. Nous avons la responsabilité de préparer et de mettre en oeuvre, à l'échelle de nos territoires, les projets d'aménagement pour les 15 à 20 années à venir. Vous les faire connaître et les partager pour les conduire ensuite avec vous est la démarche que nous avons retenue."

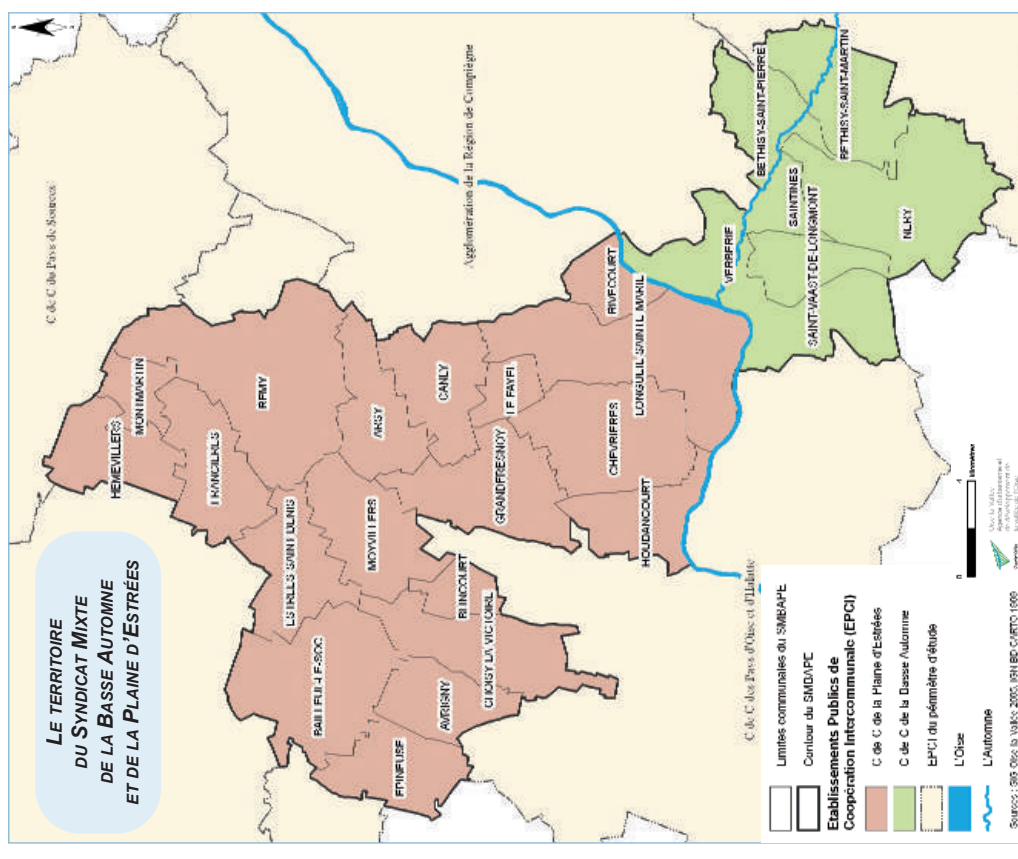


Marcel FOUJET  
Président du SMBAPE



Patrick FLOURY  
Vice-Président du SMBAPE

LE TERRITOIRE  
DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BASSE AUTOMNE  
ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES



### LES CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BASSE AUTOMNE ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES

- 25 communes
- 22 250 hectares
- 4 cantons  
(Crépy-en-Valois, Pont-Sainte-Maxence, Clermont et Estrées-Saint-Denis)
- 25 465 habitants\*
- 270 habitants au km\*\*
- 2,8 personnes par ménage\*
- 12 198 actifs\*
- 8 022 emplois (public+privé)\*
- 4 gares voyageurs
- 1 508 ha urbanisés\*\*

Source : SCOT SMBAPE - Etat des lieux, Oise-la-Vallée - 2006  
\* en 1999  
\*\* en 2002

# La démarche SCoT

## > Qu'est qu'un SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de référence pour un projet de territoire qui met en cohérence pour les 15-20 ans à venir les politiques des différents acteurs en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement ou de développement économique

## Dans quel territoire vivrons-nous demain ?

Quelles activités économiques y exercerons-nous ?

## Dans quels paysages ?

Quelle sera la place de l'agriculture ?

## A quels services aurons-nous accès ?

Le SCoT du territoire doit définir les orientations qui façonneront notre territoire en matière de :

- Construction de logements,
- Equilibre entre les territoires urbains et ruraux,
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager, site à protéger,
- Prévention des risques d'inondation, technologiques,
- Accueil d'entreprises, de zones commerciales, choix de leur emplacement
- Développement des transports en commun
- Grands projets d'équipements sportifs, culturels

## > Les étapes essentielles d'un SCoT

<b>2005</b>	Arrêt du périmètre SCoT
<b>2006-2007</b>	Elaboration du SCoT <i>Etudes - Etat des lieux</i> <i>Diagnostic (fin 2006)</i> <i>Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</i> <i>Document d'Orientations Générales (DOG)</i>
<b>2008</b>	Finalisation des études Consultation des communes, des communautés de communes, des personnes publiques associées Enquête publique Approbation du SCoT

# Les conclusions du Diagnostic

**L'état des lieux actuel présente 13 grandes tendances qui vont servir de base aux travaux d'élaboration du projet de territoire.**

## 1 HABITAT

Malgré un ralentissement de la construction, la programmation de grands logements en accession à la propriété reste importante mais elle ne répond pas aux besoins croissants des ménages modestes et de petite taille.



Estrées-Saint-Denis



Rémy

## 2 DÉMOGRAPHIE

Le territoire connaît un vieillissement de sa population et voit son offre en structures d'hébergement pour personnes âgées progresser fortement. Cependant, en dehors des différents types de maisons de retraites, l'offre de logements adaptés et d'équipements ou services de proximité reste faible.



Estrées-Saint-Denis

## 3 CADRE DE VIE

Le cadre de vie de qualité, la bonne desserte routière et, plus récemment, l'essor de l'emploi (1 650 emplois actuellement sur la zone d'activités Paris-Oise) entraînent l'arrivée de ménages sur le territoire, provoquant une demande accrue en logements, équipements et services.



Longueil-Sainte-Marie

## 4 LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Plusieurs communes, tout en développant leur parc de logements, ont adopté une démarche volontariste pour soutenir les petits commerces et services, et constituent ainsi des bourgs équipés au sein du territoire. La majorité des autres communes, en revanche, connaissent une tendance à la baisse de leur offre de commerces et de services de proximité.



Carly



Saintines

## 5 FLUX DOMICILE-TRAVAIL

De plus en plus d'actifs du territoire travaillent à l'extérieur, et de plus en plus d'actifs de l'extérieur viennent travailler sur le territoire. Ce phénomène, conjugué à une offre en transports collectifs peu développée (notamment sur la CCBA) et sans rabattement vers les gares, participe à la hausse généralisée des trafics et de leurs nuisances.



Saint-Vaast-de-Longmont



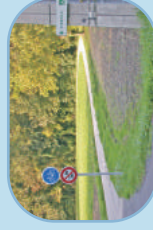
Rémy

## 6 LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRANSPORTS

L'offre de transports alternatifs à la voiture est insuffisante pour répondre aux besoins de déplacements vers les lieux d'emplois, de services et d'équipements du territoire et des territoires voisins, alors que le découpage du territoire en plusieurs cantons, arrondissements, circonscriptions, tend à compliquer les démarches administratives des habitants. De plus, les différents modes de transports ne sont ni reliés, ni organisés entre eux.



Longueil-Sainte-Marie



## 7 LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Les réseaux de circulation ferroviaire et fluvial, dans l'ensemble favorables au fret par leur densité et leur gabarit, demeurent insuffisamment valorisés pour l'activité économique et sous-estimés pour leur intérêt environnemental ; mais le projet du canal Seine-Nord Europe constitue une alternative compétitive face au transport routier.



Verberie



Verberie

## 8 SITES, PATRIMOINE ET TOURISME

Les initiatives ponctuelles, publiques et privées, pour valoriser les sites et le patrimoine, ne font pas l'objet d'une organisation collective qui permettrait de mutualiser les moyens et de diffuser une image plus touristique du territoire. De plus, le territoire réunit des atouts pour que se développe encore l'offre d'activités de loisirs, d'hébergement et de restauration.



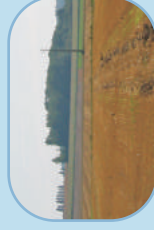
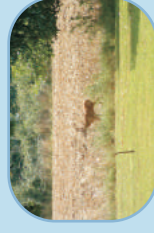
Saint-Vaast-de-Longmont



Saintines

## 9 ACTIVITÉ AGRICOLE ET URBANISME

L'activité agricole, qui couvre 66% de la surface utilisée du territoire, constitue une richesse économique, paysagère et environnementale. Toutefois, comme le patrimoine naturel dans son ensemble, elle risque de se trouver en concurrence avec le développement urbain futur, nécessitant l'arbitrage des collectivités locales.







# ANNEXE 8 ■

## SCoT INFO n° 2

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE INFO

La lettre d'info du Syndicat Mixte  
de la **B**asse **A**utomne  
et de la **P**laines **d'**Estrées



n°2 > Octobre 2007

"Tout ce qui a trait à notre environnement est d'une actualité sans précédent. Nous avons la responsabilité de préparer et de mettre en œuvre, à l'échelle de nos territoires, les projets d'aménagement pour les 15 à 20 années à venir. Vous les faire connaître et les partager pour les conduire ensuite avec vous est la démarche que nous avons retenue."

## > RAPPEL DES DIFFÉRENTES PHASES DU CALENDRIER SCoT

2005

Arrêt du périmètre SCoT

2006-2007

Elaboration du SCoT

*Etudes - Etat des lieux*

*Diagnostic (fin 2006)*

*Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*

*Document d'Orientations Générales (DOG)*

Finalisation des études

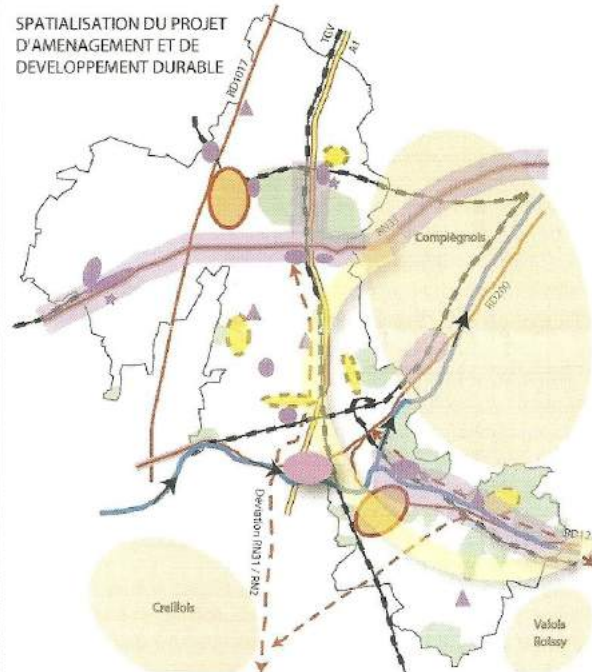
2008

Consultation des communes, des communautés de communes, Avis des personnes publiques associées et des services de l'Etat.

Enquête publique

Approbation du SCoT

## SPATIALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Oise-la-Vallée

**Nous vous invitons à venir prendre connaissance des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable) pour l'avenir de notre territoire lors de la réunion publique du 5 Novembre 2007 à Verberie (Salle Dagobert) à 18h30**

## LES GRANDES ORIENTATIONS FIXEES PAR LES ELUS

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : UNE AMBITION PARTAGEE

Soutenir un développement économique diversifié,  
dans une logique de complémentarité avec les territoires voisins, à la fois par la promotion de l'existant,  
et par la valorisation, l'exploitation des atouts et potentiels de développement et d'innovation du territoire.

### TRANSPORT

Améliorer la liaison Nord-Sud du territoire par :

- un nouvel axe structurant, support d'un développement exclusivement économique et facteur de diminution du trafic dans les communes,
- un franchissement adapté de l'Oise.

Favoriser les transports de marchandises et de personnes « alternatifs » à la route par :

- la réactivation des lignes ferroviaires,
- le projet de plate-forme multimodale à Longueil-Sainte-Marie.

Développer le transport à la demande dans le cadre d'une étude transports spécifique hors SCoT.

### DEVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT

DEVELOPPEMENT DE L' HABITAT :

- Optimiser, par des opérations diversifiées, la consommation foncière,
- Diversifier l'offre de logements par des opérations mixtes dans les communes,
- Développer l'offre en logements abordables et accessibles pour les salariés des entreprises du territoire,
- Accompagner la réhabilitation de l'habitat privé,
- Le développement urbain s'effectuera par une meilleure densification des centre-bourgs et par un développement progressif et concentrique des communes,
- Le développement urbain reposera en priorité sur l'économie et de façon équilibrée avec l'habitat.

OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES :

- Adapter l'offre en services et équipements sur le territoire,
- Améliorer les services à la population sur l'ensemble des communes.

### ENVIRONNEMENT

- Prendre en compte les secteurs protégés dans le développement de l'urbanisation,
- Encourager les coupures vertes entre les zones urbanisées,
- Inciter à la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les zones d'activités et d'habitats,

RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES :

- Inscrire la démarche et la coopération de l'entente Oise/Aisne dans la gestion des risques d'inondation,
- Prendre en compte l'ensemble des risques naturels technologiques, des pollutions et nuisances dans le développement de l'urbanisation,
- Assurer une gestion équilibrée des ressources en eau et de l'assainissement,
- Inciter à la limitation de la production de déchets et à la participation aux collectes sélectives.

SECTEUR AGRICOLE ET ENERGIES RENOUVELABLES :

- Encourager la diversification des activités agricoles par la mise en place d'actions adaptées (agro-ressources et biomasse),
- Développer les énergies renouvelables sur des secteurs préalablement identifiés.

TOURISME :

- Renforcer l'offre d'espaces de loisirs de proximité,
- Mettre les différents sites touristiques en réseau, notamment avec le développement des liaisons douces,
- Accompagner le développement du tourisme rural et culturel par une promotion à l'échelle de la Vallée de l'Oise et de l'A.P.C.,
- Inscrire les rivières l'Oise et l'Automne comme éléments importants du développement des loisirs sur le territoire.

### Nos coordonnées

SYNDICAT MIXTE  
DE LA BASSE AUTOMNE  
ET DE LA PLAINE D'ESTRÉES

77, rue de Beauvais - BP 04425  
60710 CHEVRIÈRES  
Tél. / Fax. 03 44 41 66 35  
E-mail : smbape@wanadoo.fr

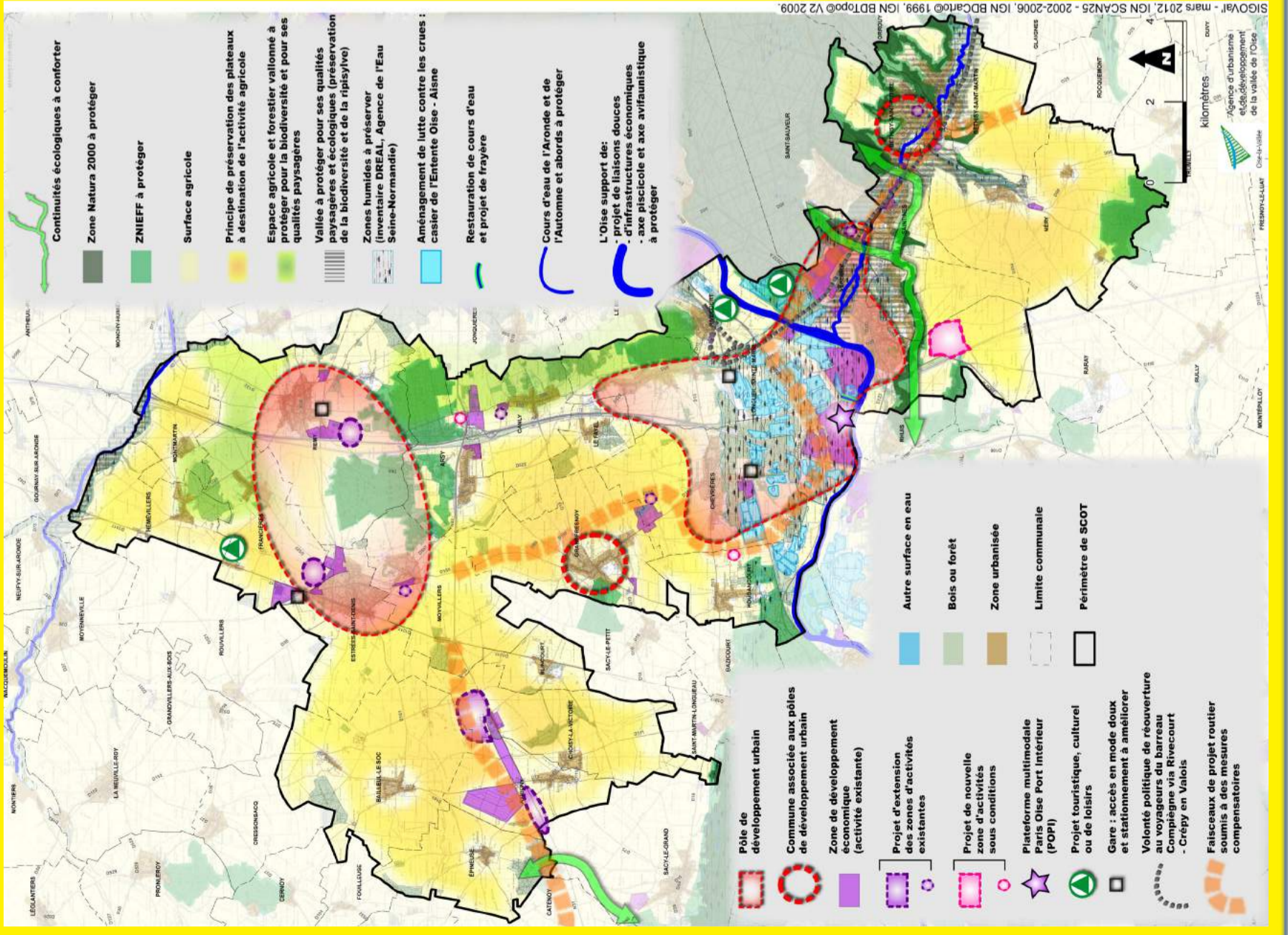




# ANNEXE 9 ■

## SCoT INFO n° 3

# DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SMBAPE



Rédaction : Isabelle LASTERNAS, Maëlle SALUAN  
Cartographie : Philippe COTREBIL  
Conception/Réalisation : Virginie MAUBOUSSIN  
Tél. 03 44 28 58 58 - Fax. 03 44 28 58 60  
60100 CREIL  
E-mail : information@oisevallee.org  
www.oisevallee.org

AGENCE D'URBANISME  
ET DE DEVELOPPEMENT  
DE LA VALLEE DE L'OISE  
13, allée de la Fraîcherie



Document réalisé par Oise-la Vallée

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE du SMBAPE

### la lettre d'info du

## Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées

n°3 > juin 2012

**ESTRÉES-SAINT-DENIS** RÉMY **Longueil-Sainte-Marie** **CANLY** BAILLEUL-LE-SOC **FRANCIÈRES**  
**GRANDFRESNOY** MOYVILLERS **HOUDANCOURT** **VERBERIE** **BETHISY-SAINT-PIERRE**  
 SAINT-VASTE-DE-LONGMONT **AVRIGNY** ENNEISE **NÉRY** **LE FAYEL** **CHEVRIÈRES** **BETHISY-SAINT-MARTIN** **CHOISY-LA-VICTOIRE** **BLINCOURT** **ARSY**

## ÉDITO

Depuis 2005, la Communauté de communes de la Basse Automne et celle de la Plaine d'Estrées ont constitué un syndicat mixte, le SMBAPE (Syndicat Mixte Basse Automne Plaine d'Estrées) afin d'élaborer leur Schéma de Coherence Territoriale (SCoT).

Ensemble, les élus travaillent à élaborer un document qui a pour objectif de planifier l'aménagement et le développement du territoire de manière harmonieuse pour les 10 à 15 ans à venir.

Après un 1<sup>er</sup> projet présenté en 2008 qui avait suscité des remarques des services de l'Etat, le SMBAPE s'est investi dans un nouveau projet de territoire plus nourri et plus ambitieux. Celui-ci a notamment pris en compte les nouvelles exigences du « Grenelle », même si les textes législatifs lui autorisent de pouvoir achever le nouveau SCoT sous les anciennes dispositions.

Les principaux éléments présentés au cours des réunions publiques du 30 mai et du 12 juin 2012, sont rappelés dans cette lettre d'information : ils sont l'expression du projet soutenu par les Elus de votre territoire pour assurer tout à la fois son développement urbain et économique, la préservation et la valorisation de ses richesses naturelles et paysagères, et vous garantir de meilleures qualités et conditions de vie.

La procédure d'élaboration touche à sa fin. Les Elus sont mobilisés pour le mener à son approbation, puis sa mise en application dès 2013.



**Marcel FOUET**  
Président  
du SMBAPE

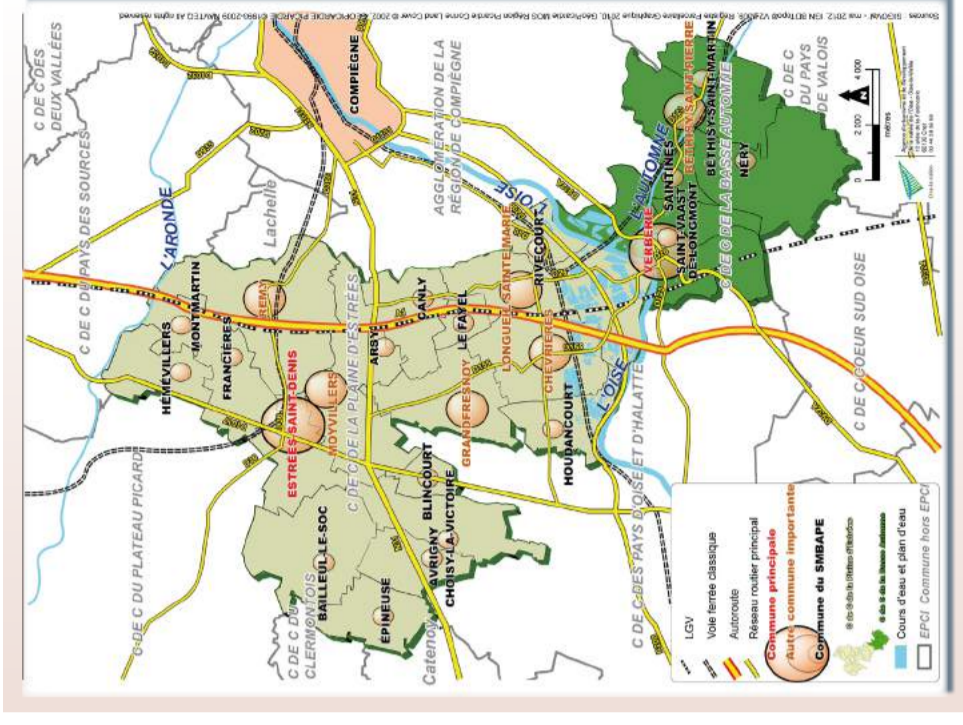


**Patrick FLOURY**  
Vice-Président  
du SMBAPE

Nos coordonnées

Syndicat Mixte de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées

77 rue de Beauvais  
BP 04425  
60 170 CHEVRIÈRES  
Tél. 03 44 83 30 19 - Fax. 03 44 41 43 42  
E-mail : smbape@wanadoo.fr



2 intercommunalités

223 km<sup>2</sup>  
120 habitants/km<sup>2</sup>  
2,6 personnes/ménage

25 communes  
près de 27 000 habitants en 2009

12 000 actifs  
9 000 emplois  
4 gares (voyageurs)  
1 plate-forme multimodale

2 640 hectares urbanisés en 2009



## Qu'est ce qu'un SCoT ?

Ce document de planification se fonde sur les principes du développement durable.

Dans une perspective à long terme (10 à 15 ans), il fixe pour un territoire les objectifs politiques en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement économique, de déplacements de personnes. ...

Le SCoT permettra de répondre à un certain nombre de questions importantes pour le devenir du territoire comme notamment :

Dans quel territoire vivrons-nous demain ?

Comment nous déplacerons-nous ?

Quelles activités économiques y exercerons-nous ?

Avec quels paysages ?

Quelle qualité d'eau potable ?

A quels services aurons-nous accès ?

## A qui sert un SCoT ?



Un SCoT pour concevoir au mieux leurs documents d'urbanisme, des programmes de logements, des stratégies d'implantations commerciales ou économiques et naturelles.



Le SCoT présente le projet intercommunal d'aménagement retenu.

SCoT

PLU

PERMIS DE CONSTRUIRE

Les PLU doivent être compatibles avec le SCoT dans un délai de 3 ans après l'approbation du SCoT. Les POS doivent être compatibles sans délai, donc immédiatement. La notion de compatibilité signifie qu'aucune disposition du POS ou du PLU ne va à l'encontre des orientations ou principes fondamentaux du SCoT, voire contribue partiellement à leur réalisation.

## 3 pièces

### 1 SCoT

#### RAPPORT DE PRÉSENTATION

dont  
 Diagnostic du territoire  
 Etat initial de l'environnement  
 Justification des choix  
 Evaluation environnementale du projet d'aménagement

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Expression du projet politique.  
 Présentation des grands principes d'aménagement du territoire et des objectifs généraux à atteindre.

#### DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Déclinaison des objectifs en orientations prescriptives et opposables aux différents documents d'urbanisme.

#### RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES PHASES DU CALENDRIER SCoT DU SMBAPE

2005	Arrêt du périmètre du SCoT
2006	Elaboration du SCoT
2007	Etudes - Etat des lieux
2008	Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) Document d'Orientations Générales (DOG) Finalisation des études et du dossier du projet
février 2008	Arrêt du projet Consultation des Communautés de communes et personnes publiques associées
depuis juin 2008	Reprise de l'élaboration du SCoT
2009	Réalisation des études de bilan carbone, étude des déplacements
2010	Résultats des études et prise en compte pour l'élaboration du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) Démarrage Etude <i>Diagnostic eau potable</i>
2011	Elaboration du Documents d'Orientations Générales (DOG)
juin 2012	Arrêt du SCoT
automne 2012	Recueil des avis des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Personnes Publiques Associées (PPA) Enquête publique
2013	Approbation du SCoT

des 10 à 15 prochaines années



tous les projets d'aménagement d'un territoire



être cohérents avec les SCoT des territoires voisins



## Que dit le SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### du SMBAPE ?

## LES ENJEUX

Limiter la consommation foncière et protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers de l'urbanisation.  
 Maintenir la population en rendant le territoire plus attractif.  
 Répondre à des besoins diversifiés en logements.  
 Impulser la création d'emplois en structurant l'offre d'espaces à vocation économique.  
 Tirer parti des grands projets d'infrastructure pour améliorer les déplacements et favoriser l'intermodalité.  
 Minimiser la part des transports dans le bilan carbone.

les objectifs chiffrés à l'horizon 2022

29 300 habitants soit + 200 personnes par an

+0,75 % par an 2,45 personnes/ménage

+ 1 300 logements



## les principaux objectifs et orientations

### LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 3 axes pour l'avenir

#### UN DÉVELOPPEMENT URBAIN À MAÎTRISER ET À STRUCTURER

Structurer, polariser et densifier les espaces urbanisés pour :  
 • mutualiser les services et les équipements,  
 • optimiser les réseaux en favorisant le développement dans des bourgs déjà équipés et bien desservis par la route/autoroute/le rail, les réseaux d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement,  
 • limiter les déplacements et l'étalement urbain.  
 Diversifier l'offre de logement.

#### UNE AMBITION DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE À AFFIRMER

Structurer le développement économique en mutualisant ou en renforçant les espaces économiques.  
 Développer l'offre et l'accueil touristiques.

#### UN CAPITAL DE RICHESSES PATRIMONIALES ET NATURELLES À RESPECTER, À PRÉSERVER, À VALORISER

Assurer la pérennité des continuités écologiques majeures d'intérêt européen.  
 Maintenir la qualité des sites de vallée et des grands paysages.

### LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Un effort d'accueil (3 000 habitants et 1 300 logements) à répartir à 60% dans les pôles et à 40 % hors pôles en favorisant les logements de petite taille et aidés.

Une densité accrue (15 à 18 logements à l'hectare).

Urbaniser en priorité les terrains en friches ou disponibles dans la tache urbaine avant d'envisager l'étalement urbain.

L'enveloppe foncière est fixée à 154 ha pour l'urbain et 324 ha pour l'activité.

Améliorer ou développer les réseaux de transports doux.

Hierarchiser et optimiser les espaces à vocation économique.  
 Accompagner le développement de POPI (Paris-Oise Port Intérieur).

Travailler localement et avec les territoires voisins à la mise en réseau des aménités du territoire.

Inscrire en zone n (naturelle) ou a (agricole) les continuités écologiques d'intérêt majeur et y interdire toute occupation du sol sauf ouvrages nécessaires à la gestion des sites naturels ou agricoles et aménagements légers pour la découverte de la nature.

Éviter le mitage et inscrire les cônes de vue et coupures d'urbanisation à préserver (PLU).





# ANNEXE 10.

## LES JOURNAUX INTERCOMMUNAUX DE LA CCBA

Bulletin « Nouvelles d'Automne »  
n°7 février 2009  
n°8 mai 2010  
n°9 mars 2012

# Nouvelles d'automne

Le magazine de la Communauté

de Communes de la Basse Automne

Février  
2009

N°7



## Dagobert

pages 6 à 8  
Association du  
Pays Compiègnais  
et SCOT

pages 12 et 13  
Développement  
Economique

pages 14 à 17  
Jeunesse,  
Sports  
et Loisirs

pages 18 et 19  
Relais  
Assistants  
Maternelles

pages 20 à 22  
Comm'Culture  
Espace  
Dagobert

# SCoT

## Le Schéma de COhérence Territoriale

un outil pour gérer le territoire et son évolution



### Rappel de la démarche

Depuis avril 2004, la Communauté de Communes de la Basse Automne et la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées se sont réunies en un Syndicat mixte, le SMBAPE, dans le but d'élaborer leur Schéma de COhérence Territoriale (SCoT). Issu de la loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, le SCoT succède aux anciens «schémas directeurs». Il constitue un outil de planification et d'aménagement du territoire, qui s'inscrit dans une **démarche concertée et partenariale accrue** autour d'un projet à définir, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

Démarrée en 2005, l'élaboration du SCoT a connu plusieurs étapes importantes :

■ La définition du périmètre constitué des 6 communes de la Basse Automne et de 19 communes de la Plaine d'Estrées, a été validée par le Préfet de l'Oise le 10 mai 2005.

■ En 2006, les études ont débuté avec "Oise-la-Vallée", agence d'urbanisme de la vallée de l'Oise, qui est également organisme de réflexion et d'études au service des communes, des communautés de communes ou d'agglomération, des collectivités locales, de l'Etat.

Les missions d'Oise la vallée sont de suivre l'évolution urbaine, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et de

préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

■ Les rapports de l'état des lieux et du diagnostic finalisés ont été rendus le 24 janvier 2007.

■ En février 2007, la lettre d'info n°1 présentant en 13 grandes tendances les conclusions du diagnostic, a été distribuée aux habitants des deux Communautés de communes.

■ Après avoir présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), la lettre d'info n°2 - annonçant une réunion publique organisée le 5 novembre 2007 - a été diffusée afin d'inviter la population à prendre connaissance des grandes orientations du PADD de son territoire.

■ Après validation du Document d'Orientations Générales (DOG) ayant fait l'objet de nombreuses réunions thématiques sur l'habitat, l'économie, l'environnement, les transports, l'agriculture courant février 2008, le Conseil Syndical du SMBAPE a arrêté son projet de SCoT et approuvé la concertation menée dans le cadre de son élaboration.

### Etat d'avancement du SCoT

Notre SCoT doit assurer la cohérence des politiques de développement durable de notre territoire selon les objectifs fixés par les élus locaux, en prenant en compte les directives définies par les Services de l'Etat.

La mission du Conseil Syndical du SMBAPE est également de veiller à l'adéquation des modifications des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sollicitées par les communes.

Au vu des nouvelles mesures émanant du Grenelle de l'Environnement telles que préconisées par les Services de l'Etat, **les élus ont donc été amenés à reprendre l'élaboration du SCoT** afin d'y intégrer notamment un bilan carbone, une étude spécifique transport domicile / travail, une adéquation d'utilisation des espaces habitat / terres agricoles, une évaluation des ressources en eau, un bilan assainissement, etc.

### Rappel des différentes phases du calendrier SCoT

2005	Arrêt du périmètre SCoT
	Elaboration du SCoT
	Etudes - Etat des lieux
	Diagnostic
2006-2007	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
	Document d'Orientations Générales (DOG)
	Finalisation des études et du dossier du projet
	Arrêt du projet
Février 2008	Consultation des communautés de communes et personnes publiques associées
Depuis juin 2008	Reprise de l'élaboration du SCoT



**Etat d'avancement :** reprise de l'élaboration du SCoT en prenant en compte les directives définies par les Services de l'Etat confirmées par les nouvelles mesures émanant du Grenelle de l'Environnement et en coordonnant notre SCoT avec celui des territoires limitrophes, en particulier le Grand Creillois, l'Agglomération de la Région de Compiègne et le Valois.

# Nouvelles d'automne

Le magazine de la Communauté

de Communes de la Basse Automne

Mai  
2010

N°8

pages 3 à 5  
La Centrale  
au gaz naturel

pages 8 et 9  
Développement  
Economique

pages 10 à 13  
Jeunesse,  
Sports,  
Collège

pages 14 à 16  
Relais  
Assistances  
Maternelles

pages 17 à 19  
Comm'  
Culture



# SCoT

## Le Schéma de cohérence territoriale Un outil pour permettre le développement du territoire

Depuis avril 2004, la Communauté de Communes de la Basse Automne et celle de la Plaine d'Estrées se sont réunies en un syndicat mixte, le **SMBAPE (Syndicat Mixte Basse Automne et Plaine d'Estrées)** afin d'élaborer leur Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Ce dernier a pour objectif de planifier l'aménagement et le développement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Néanmoins, ce SCoT ne peut pas ignorer le développement et l'aménagement des territoires voisins à savoir l'Agglomération de la Région de Compiègne, celle du Grand Creillois et la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH). L'Etat a émis deux avis défavorables sur le développement du territoire qui avait été surestimé par rapport à la croissance des territoires voisins et par rapport aux capacités en alimentation en eau.

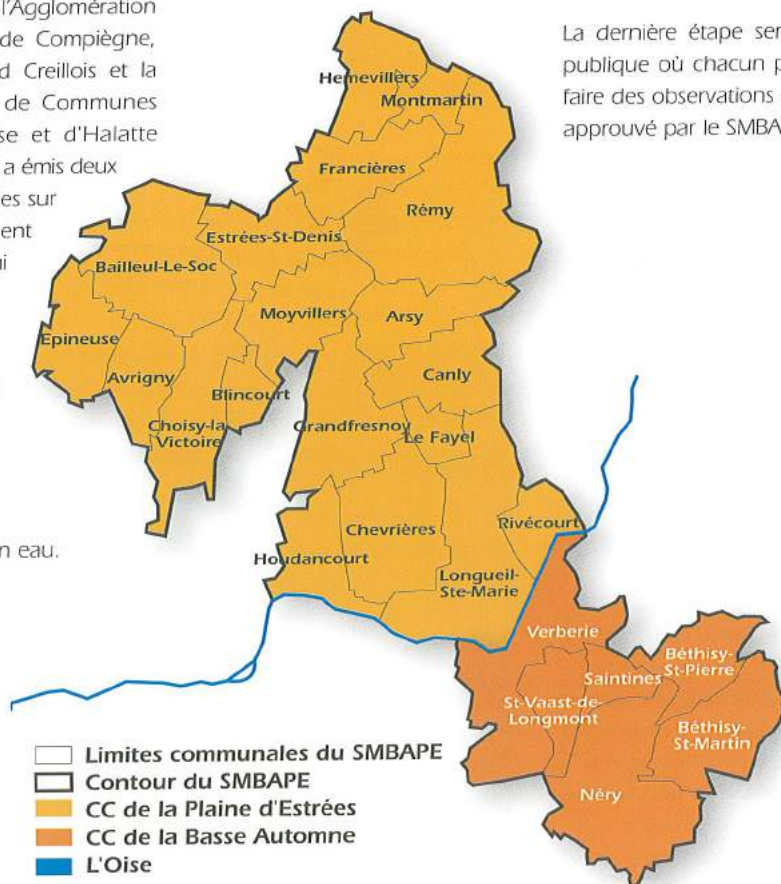
Des nouvelles mesures émanant du Grenelle de l'environnement ont permis de faire prendre conscience à tous qu'il fallait changer de mode de vie si l'on voulait conserver les ressources de la planète aux générations futures.

Les élus ont donc été amenés à reprendre l'élaboration du SCoT en intégrant notamment un bilan carbone du territoire, une étude des déplacements (domicile / travail) des personnes travaillant dans les zones d'activités du territoire, une évaluation des ressources en eau, un bilan de l'assainissement, etc...

Les premiers résultats de ces études montrent qu'il ne faut plus continuer à « étaler » l'habitat. Il faut en priorité développer certains centres-bourgs ou pôles, plutôt desservis par un transport collectif ou qui pourraient l'être sans trop de difficultés. D'autres centres-bourgs ne pouvant pas être développés compte-tenu des capacités ou qualité d'alimentation en eau potable.

Une fois formalisé par l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, ce projet de développement du territoire sera soumis à la concertation de la population, puis le projet arrêté par le SMBAPE, sera de nouveau soumis à l'avis de l'Etat et des personnes publiques associées.

La dernière étape sera l'enquête publique où chacun pourra venir faire des observations avant d'être approuvé par le SMBAPE.



### Rappel des différentes phases du calendrier SCoT

2005	Arrêt du périmètre SCoT
	Elaboration du SCoT
	Etudes - Etat des lieux
	Diagnostic
2006-2007	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
	Document d'Orientations Générales (DOG)
	Finalisation des études et du dossier du projet
	Arrêt du projet
Février 2008	Consultation des communautés de communes et personnes publiques associées
Depuis juin 2008	Reprise de l'élaboration du SCoT
2009	Réalisation des études de bilan carbone, étude des déplacements...
2010	Résultats des études et prise en compte pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Clair'Environnement, qui réalise le bilan carbone, est amenée à contacter les entreprises de la CCBA. Merci de lui réserver un bon accueil et de prendre le temps de répondre à son questionnaire.

Mars  
2012

N°9

# Nouvelles d'automne

Le magazine de la Communauté

de Communes de la Basse Automne

Cahier central

Infos Tri  
Déchets  
ménagers

pages 4 et 5  
Pays  
Compiégnois

pages 10 à 13  
Collège,  
Jeunesse,  
Sports

pages 14 à 16  
Relais  
Assistants  
Maternelles

pages 17 à 19  
Comm'  
Culture



# SCoT

## Le Schéma de cohérence territoriale Dernière ligne droite !

Depuis avril 2004, la Communauté de Communes de la Basse Automne et celle de la Plaine d'Estrées forment un syndicat mixte, le SмбаPE (Syndicat Mixte Basse Automne et Plaine d'Estrées) afin d'élaborer leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce dernier a pour objectif de planifier l'aménagement et le développement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Ce développement et cet aménagement sont à harmoniser avec ceux de l'Agglomération de la région de Compiègne, du Grand Creillois et de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte. Des nouvelles mesures émanant

du Grenelle de l'environnement ont permis de faire prendre conscience à tous qu'il fallait changer de mode de vie si l'on voulait conserver les ressources de la planète pour les générations futures.

Un bilan carbone du territoire a été réalisé et a mis en évidence que le SCoT peut contribuer à une réduction des émissions à effet de serre par des actions liées, d'une part à la limitation de l'étalement urbain ou au regroupement de l'urbanisation et d'autre part, à l'incitation à des actions en faveur du développement des énergies renouvelables et la réduction de la dépendance énergétique.

Il reste à élaborer le schéma directeur en eau potable qui devrait mettre en évidence les besoins d'investissement dans les

réseaux en lien avec le développement de l'urbanisation.

Pour la totalité du SмбаPE, les objectifs sont de construire un peu plus de 130 logements nouveaux par an pour accueillir près de 200 habitants supplémentaires par an. A l'horizon 2020, le territoire comptera près de 29 000 habitants soit presque 3000 de plus qu'en 2006.

Deux pôles principaux déjà bien dotés en termes de commerces, d'équipements et de services seront renforcés :

→ au Nord : Estrées Saint-Denis / Moyvillers / Rémy,

→ au Sud : Chevrières / Longueil Sainte-Marie / Verberie,

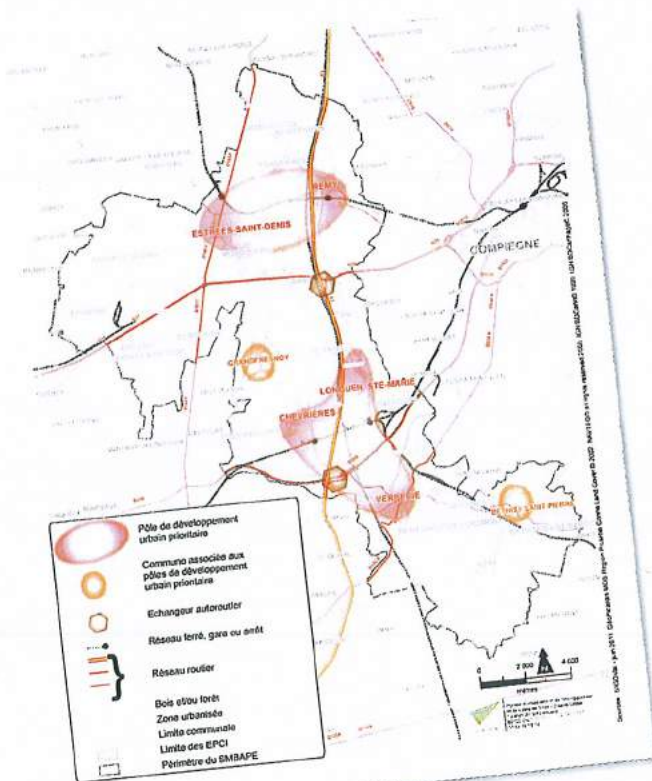
→ et en accompagnement deux communes plus excentrées mais associées en raison de leur niveau de population et de services : Grandfresnoy et Béthisy-Saint-Pierre. Tandis que les autres communes connaîtront également un développement mais moins important et en fonction de leur capacité d'alimentation en eau potable.

Le développement touristique est privilégié dans la vallée de l'Automne, en particulier à travers un pôle situé sur le territoire de Verberie.

Formalisé par l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, ce projet de développement du territoire va être très prochainement soumis à la concertation de la population puis le projet arrêté par le SмбаPE sera de nouveau soumis à l'avis de l'Etat et des personnes publiques associées. La dernière étape sera l'enquête publique où chacun pourra venir faire des observations avant d'être approuvé par le SмбаPE.

## Rappel des différentes phases du calendrier SCoT

2005	Arrêt du périmètre SCoT
	Elaboration du SCoT
	Etudes - Etat des lieux
	Diagnostic
2006 2007	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
	Document d'Orientations Générales (DOG)
	Finalisation des études et du dossier du projet
	Arrêt du projet
Février 2008	Consultation des Communautés de communes et personnes publiques associées
Depuis juin 2008	Reprise de l'élaboration du SCoT
2009	Réalisation des études de bilan carbone, étude des déplacements...
2010	Résultats des études et prise en compte pour l'élaboration du PADD
2011	Elaboration du Document d'Orientations Générales (DOG)
Juin 2012	Approbation du SCoT



Projet d'aménagement et de développement durable  
les pôles de développement urbain





# ANNEXE 11.

## COUPURES DE PRESSE DIVERSES

Lundi 26 décembre 2005

## L'AVENIR

## COMPIÈGNE

**Origami (plages papier)** proposé par l'association de jumelage Compiègne-Shirakawa, le jeudi 5 janvier, à 20 heures, à l'annexe de l'hôtel de ville. Renseignements au 03 44 40 72 48.

**Conférence « Habitations et modes de vie de la Préhistoire à la Renaissance : les Grecs et les Romains »** par Mme Couedo, le vendredi 6 janvier, à 14 h 15, aux salles Saint-Nicolas.

**Opération « Pièces jaunes »** organisée par le centre hospitalier du vendredi 6 janvier au samedi 11 février.

**Théâtre et chansons « bienvenue au Paradis »**, force musicale très librement inspirée d'une célèbre tragédie grecque, le samedi 7 janvier, à 20 h 45, à l'espace Jean-Legendre. Renseignements et réservations au 03 44 92 76 76.

**Concert du quintet jazz Oliver Le Goas**, enregistrement live de son prochain album, le vendredi 6 janvier, à 20 h 30, au Zikodrome. Tarif : 15 €, étudiants 10 €. Réservations France billetterie.

**Assemblée générale de l'association Oise Elblog**, le samedi 7 janvier, à 17 heures, aux salles Saint-Nicolas.

**Promenade et visite dans Compiègne**, organisée par l'ARVAL, le dimanche 8 janvier. Rendez-vous place des écoles de Choisy-au-Bac à 13 h 45 ou à 14 heures, place du château à Compiègne. Après-midi avec Michel Fouché. Renseignements au 03 44 40 39 76.

**Sortie pédestre proposée par l'ATPC** le dimanche 8 janvier. Rendez-vous à 8 h 45, au carrefour Saint-Jean à Saint-Jean-aux-Bois. Renseignements au 03 44 41 09 89.

## RÉMY

**Loto, organisé par l'étoile sportive**, le dimanche 8 janvier, à 14 h 30, salle des fêtes.

## LONGUEIL-SAINTE-MARIE

## Un plan contre les inondations

Le chantier de l'aménagement hydraulique des bassins vise à réduire les risques d'inondations. Les travaux, d'une durée de 30 mois et touchant huit communes, viennent de débuter.

L'objectif du projet d'aménagement hydraulique des bassins est d'écrêter l'onde des fortes crues, comparables à celles de 1993 et 1995.

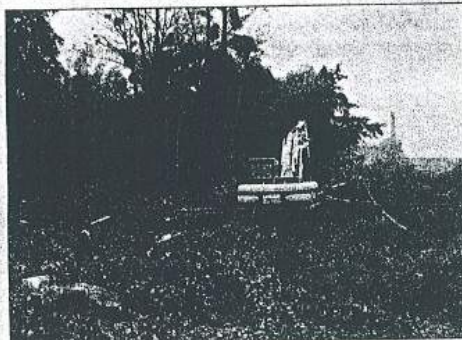
« Ces travaux vont permettre d'abaisser de 18 centimètres le niveau des eaux le plus haut connu lors de la crue de 1993 à l'endroit de l'aménagement. Ils permettront de réduire le risque d'inondation de 54 communes de l'Oise et du Val-d'Oise. On gagne encore 10 cm de crue à Pontoise et même 10 cm en amont à Compiègne », indique Jean-Michel Cornet, directeur des services de l'entente Oise-Aisne, maître d'ouvrage du projet.

Trente mois de travaux seront nécessaires pour venir à bout du chantier qui s'étend sur 3 000 hectares et huit communes : Longueil-Sainte-Marie, Rivecourt, Verberie, Chevrères, Rhuis, Houdancourt, Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence.

Le site de Longueil-Sainte-Marie est propice à cet aménagement hydraulique du fait de la largeur exceptionnelle du lit majeur, champ naturel d'expansion des crues. Et aussi du fait de la présence d'une soixantaine de gravières, d'une superficie totale de l'ordre de 600 hectares. D'autre part, deux barrages écluses, pour la canalisation de l'Oise, créent des dénivelés facilitant la gestion des écoulements latéraux.

L'écrêtement des crues sera obtenu en dérivant en temps opportun les débits excédentaires dans les étangs existants, dont les niveaux auront été préalablement abaissés. L'aménagement est capable de dériver 10 à 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

Le coût de cet aménagement d'intérêt interrégional est de 9 millions d'euros hors taxes dont 40 % sont à la charge de l'État, 30 % à charge des Régions, le reste étant finan-



Les travaux viennent de débuter le long des rives de l'Oise.

cé par les départements via l'entente Oise-Aisne. « Ce montant, comparé aux économies attendues sur les dommages provoqués par une forte crue,

fait de cet aménagement un investissement rentable pour la collectivité publique », explique l'entente Oise-Aisne.

### De l'art de déjouer les crues

Le principe du projet est de ralentir la crue ou plus exactement de l'écrêter. Dans un premier temps, une réserve de stockage est créée en abaissant le niveau des plans d'eau, vidangés partiellement dans les ruisseaux. Puis, ces bassins sont soustraits à la montée des eaux.

Ils ne seront sollicités qu'en temps utile : au plus fort de la crue, il faut permettre à l'eau d'envahir ces espaces de

réserve. Le passage de l'eau se fera soit par des déversoirs implantés sur des diques parallèles à la rivière, soit par des vannes automatiques implantées aux débouchés des ruisseaux. Ces vannes fonctionnent aussi pour la vidange.

Le reste de l'année, après la saison des crues, les étangs reprennent leur niveau normal et les plans d'eau retrouvent leur usage de loisirs.

### L'entente Oise-Aisne

L'entente Oise-Aisne est aussi appelée Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents. Les conseils généraux de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val-d'Oise ont créé, et administrent, l'établissement. L'entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage du projet pilote de Longueil-Sainte-Marie, assistée de la direc-

tion départementale de l'Équipement de l'Oise.

L'État et les conseils régionaux d'Île-de-France, de Champagne-Ardenne et de Picardie se sont engagés, à travers leurs contrats de plan, à financer les deux tiers du programme d'investissements prévus pour ralentir les crues de l'Oise et de l'Aisne, soit 27 millions d'euros pour la période 2000-2006.

## Aujourd'hui

## RÉMY

**Atelier « Lire avec bébé »** pour enfants jusqu'à quatre ans. Fonctionnement ce vendredi, de 9 heures à 10 heures au relais famille.

## CHEVRIÈRES

**Réunion de l'association « La vie montante »** ce vendredi, à 14 h 30, salle du Parc.

## Demain

## LA CROIX-SAINT-OUEN

**Permanence du conseiller général Bertrand Brassens**, samedi, de 9 h 30 à 10 h 30, à la mairie.

## ESTRÉES-SAINT-DENIS

**Concert du groupe rock dionysien Amanite**, samedi, à 20 heures, aux Templiers, à Moyon.  
**Permanence mensuelle de l'association « Vie libre »**, samedi, à 10 h 30, salle du Marché.

## LE PLESSIS-BRION

**Vaux de la municipalité** le samedi 7 janvier, à 19 heures, salle multifonctions.

## Aujourd'hui

## ESTRÉES-SAINT-DENIS

**Circulation restreinte et stationnement interdit** avenue du Général-Weygand à partir du lundi 9 janvier et pendant une semaine, en raison de travaux d'élagage des arbres entrepris par l'entreprise Dhavry.

**Atelier « Lire avec mon enfant »** le mardi 10 janvier, de 10 à 11 heures à la bibliothèque.

## ARSY

**Réunion du Club philatélique** le dimanche 8 janvier, à 10 heures, à la mairie.

## MOYVILLERS

**Activité encadrement** le mardi 10 janvier, de 9 h 30 à 16 h 30, salle des associations. Renseignements : 03 44 41 10 47.

## LONGUEIL-ANNE

**Bourse aux collectionneurs**, ouverte à tous les collectionneurs professionnels ou amateurs, organisée par la municipalité, le dimanche 5 février, de 8 à 18 heures, salle Marius Leciercq 45, avenue de la Canonnière. Renseignements auprès de Lydia Lotte au 03 44 96 33 03.

## COMMUNAUTÉ DE LA PLAINE D'ESTRÉES

## 109 kilomètres de pistes et circuits

Fin janvier, la communauté de communes de la plaine d'Estrées publiera un guide touristique de la piste de randonnée et des six circuits s'y rattachant. Leur balisage vient de s'achever.

Un réseau de 109 kilomètres de pistes cyclables et pédestres est maintenant à la disposition de tous, sur le territoire de la communauté de communes de la plaine d'Estrées (CCPE). La piste cyclable et pédestre aménagée l'an dernier sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée Estrées-Saint-Denis/Longueil-Sainte-Marie est opérationnelle depuis l'été.

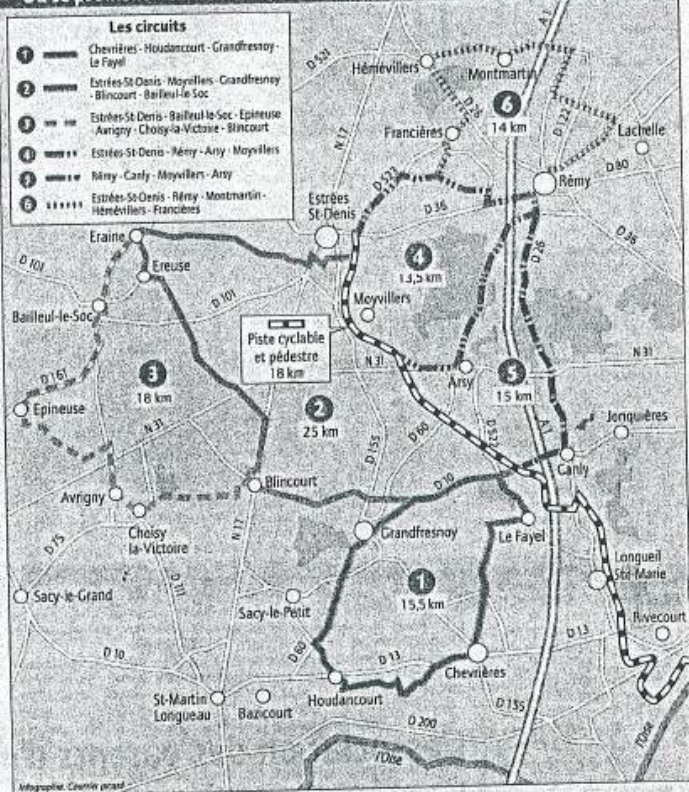
Depuis quelques jours, six circuits viennent d'être balisés et se greffent sur cette piste de 16 kilomètres tout au long du territoire de la CCPE. Ils empruntent des chemins ruraux et des routes départementales de 21 localités, les reliant entre elles. On a fait distribuer une brochure papier dans tous les foyers de la CCPE, mais surtout un guide plastifié est en cours d'impression. Tous les circuits y sont répertoriés avec les sites à visiter dans chaque village traversé», indique Marcel Fouet, président de la CCPE.

## Flèches et couleurs

Ce guide de 10 pages réalisé par le service communication de la CCPE sera vendu 2 euros au siège de la CCPE et dans les mairies. Il devrait être disponible fin janvier. Pratique, il pourra se fixer grâce à un support sur le guidon des cyclotouristes. « La CCPE dispose d'un patrimoine touristique important. Des gens y viennent en vacances dans les gîtes ruraux. Ce guide permettra la découverte de ce patrimoine », se félicite Marcel Fouet. Les circuits de 14 à 25 kilomètres bénéficient d'une signalétique par bandes de couleurs correspondant au circuit. Des flèches directionnelles y montrent comment rejoindre la piste. Et des panneaux permettent de toujours s'orienter vers la commune la plus proche. Aux sorties de la piste, d'autres panneaux touristiques indiquent les sites à visiter aux alentours.

• Contact : CCPE, 1, rue de la Plaine, 60 190 - Estrées-Saint-Denis. Tel. 03 44 41 31 43.

## Où se promener dans la communauté de communes de la Plaine d'Estrées



Mercredi 18 janvier 2006

- AUJOURD'HUI**
- ESTRÉES-SAINT-DENIS**  
« L'heure du conte » pour les enfants de 4 à 8 ans, ce mercredi, de 10 h 45 à 11 h 45, à la bibliothèque. Renseignements au 03 44 41 51 35.
  - CHEVRIÈRES**  
Centre de loisirs sans hébergement, ce mercredi, de 7 h 30 à 18 h 30, salle municipale. Renseignements au 06 86 65 41 93.
- DEMAIN**
- RÉMY**  
Réunion du club des retraités de la Bonne humeur, jeudi, à 14 heures, salle des fêtes.  
Atelier peinture sur bois ou métal pour adultes, jeudi, de 9 à 12 heures, ou Relais familles. Renseignements au 03 44 42 68 14.
  - MOYVILLERS**  
Reprise de l'activité cartonnage le jeudi 19 janvier, de 9 h 30 à 16 h 30, salle des associations. Renseignements au 03 44 41 10 47.
- LA SEMAINE**
- ESTRÉES-SAINT-DENIS**  
Messe de Saint-Sébastien, patron des archers, le samedi 21 janvier, à 18 heures.  
Atelier « Lire et comprendre », pour les enfants scolarisés en cours élémentaire et moyen, le samedi 21 janvier, de 10 heures à 11 h 30, à la bibliothèque.
  - CHEVRIÈRES**  
Soirée dansante, organisée par l'école de danse « Les petits chaussons d'or », le samedi 21 janvier, à 20 h 30, salle municipale.

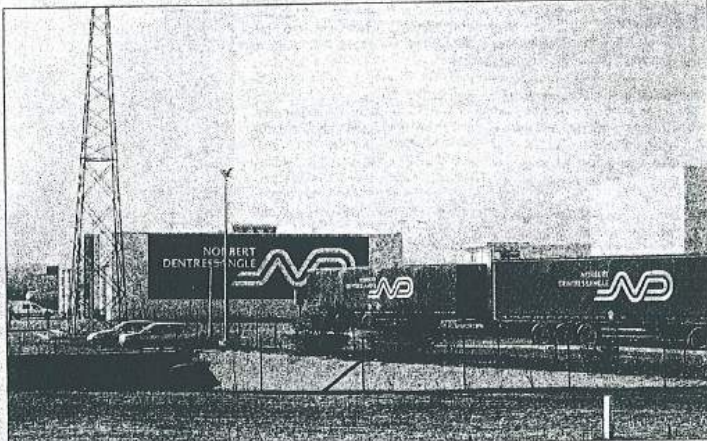
## COMMUNAUTÉ DU PAYS D'ESTRÉES

# Vers un port fluvial à Longueuil ?

La communauté de communes de la plaine d'Estrées étudie la création d'une plateforme multimodale, associant le transport par eau, route et fer, à proximité de la zone d'activités Paris-Oise.

**N**ous menons avec Voies navigables de France (VNF) et différents organismes de la zone d'activités Paris-Oise de Longueuil-Sainte-Marie, une étude pour l'aménagement d'une plateforme multimodale, à Longueuil, avec création d'un port fluvial sur l'Oise. Ce projet associe étroitement l'économie, l'emploi et l'habitat. Et doit à terme valoriser notre territoire » espère Marcel Fouet. Une plateforme multimodale associée à un même endroit des possibilités de modes de transport différents : la route, l'eau, le rail. Le président de la communauté de communes de la plaine d'Estrées a évoqué ce projet, jeudi, à l'occasion de la présentation de ses vœux. « Situé stratégiquement sur la partie nord du bassin parisien avec la proximité de l'autoroute et du CD 200, du réseau ferroviaire et du trafic fluvial, ce site a une très grande valeur économique. C'est un atout pour notre région », ajoute Philippe Marini.

**Un port sur vingt hectares**  
« Les dossiers devraient être bouclés dans les deux ans et des choses concrètes réalisées d'ici cinq ans » espère Marcel Fouet. La zone d'activités Paris-Oise s'étend sur 200 hectares. Elle pourrait accueillir cette plateforme multimodale avec un port fluvial réalisé sur environ 20 hecta-



« Les études sont en cours pour la création d'une plateforme multimodale et d'un port fluvial sur la zone d'activités Paris Oise de Longueuil-Sainte-Marie » ont annoncé les élus locaux lors des vœux de la CCPE.

res. La zone compte encore 140 hectares de réserves foncières. Selon les chiffres de la communauté de communes, 1 600 emplois ont été créés sur 60 hectares par les entreprises Faure et Machel, Norbert Dentres-angle, Lafarge, DHL et Codifrais. Dans un avenir plus proche, au mois de juin, le Pays d'Estrées inaugurera la piscine intercommunale. Sa construction est en cours près du collège d'Estrées-Saint-Denis. Et le délégataire pour la gestion devrait être connu prochainement. L'année 2005 a vu l'ouverture de la piste cycliste et pédestre de 16 kilomè-

tres entre Estrées-Saint-Denis et Longueuil-Sainte-Marie, via Moyvillers, Arsy et Canly, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée. « Au printemps, un chantier d'insertion d'une dizaine de personnes environ sera lancé pour son entretien », a également indiqué Marcel Fouet.

Verberie

Le parisien 20 octobre 2009

# Les élus votent un oui massif à la centrale

**C**OMME ils l'avaient annoncé, plus de 150 militants anticentrale ont envahi hier soir la mairie de Verberie où se réunissait le conseil municipal pour approuver la révision simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU). Derrière la révision, le spectre de la centrale qui s'implanterait sur des terres agricoles ainsi devenues industrielles.

Et la proposition du maire, si elle n'a pas obtenu l'unanimité, a tout de même été largement approuvée. Sur les 23 membres du conseil, seul un a voté contre, un autre s'est abstenu. Ils ont tous les deux été applaudis avec ferveur par les anticentrale qui, avec leur gilet jaune, cernaient littéralement les conseillers dans la petite salle.

Cette décision ouvre une voie royale à l'implantation de la fameuse centrale de production électrique au gaz naturel de plus de 800 mégawatts sur les hauteurs de la commune. Le fournisseur d'électricité Direct Energie a la voie libre pour s'y implanter. Ou presque. Car les associations Pas de centrale en Basse Automne et le Roso, regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise, n'envisagent pas de baisser les bras. David Long et Didier Malé, les deux présidents, annonçaient hier soir s'unir pour « ne pas laisser faire ».

**« Nos avocats sont prêts ! »**

« Tout ce qui est attaquant, nous allons l'attaquer : la délibération prise ce soir (NDLR : hier soir), le permis de construire et le dossier d'autorisation d'exploiter. Nos avocats sont prêts ! », affirme Didier Malé. Depuis plus de seize mois, les habitants de la com-



**VERBERIE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, HIER, 20 HEURES.** Les militants anticentrale ont encerclé les élus qui ont voté à une grande majorité la modification du plan local d'urbanisme. (L.P./S.F.)

munauté de communes et d'autres villages crient en vain leur opposition à des élus résolument pour une centrale qui apporterait un bol d'air... au budget municipal. Deux camps s'affrontent dans une guerre qui dure. « Lors de l'enquête publique, 97 % des habitants qui se sont exprimés avaient émis un avis défavorable. Un référendum avait été demandé, il a été refusé. Même

l'avis du commissaire-enquêteur, qualifié de défavorable avec réserves, a été ignoré », déplore David Long.

Michel, le militant qui a lu une lettre au maire, ne mâchait pas ses mots : « Les citoyens ne peuvent que regretter d'avoir conféré autant de pouvoir à si peu de mérite ! » En invectivant le maire stoïque, il ajoutait : « Vous allez devoir porter au quotidien le poids de cette décision qui

n'aura jamais été le reflet du choix des citoyens que vous êtes censés représenter ! »

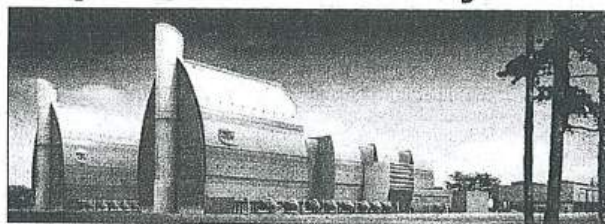
Patrick Floury, le maire, n'a pas sourcillé aux cris de révolte de ceux qui veulent conserver leur campagne intacte. « Démission ! Démission ! » hurlaient certains de colère. Placide, le maire, est simplement passé au point suivant de l'ordre du jour.

STÉPHANIE FORESTIER

## L'ultimatum du préfet tombe aujourd'hui

LE PROJET de centrale de Direct Energie à Verberie continue de faire des vagues. L'ultimatum lancé par l'ancien préfet Philippe Grégoire au conseil municipal de Verberie prend fin aujourd'hui (*notre édition du 15 janvier*). En novembre, le préfet avait donné jusqu'au 20 janvier — aujourd'hui donc — au maire, Patrick Floury, pour réunir son conseil et retirer la délibération du 19 octobre prévoyant la révision simplifiée du plan local d'urbanisme. Décision lourde puisqu'elle transformait de facto des terres agricoles en terres industrielles en vue de construire cette centrale de production d'électricité à partir de gaz naturel.

Malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, la levée de boucliers d'habitants et d'associations de défense de l'environnement, le maire et son conseil n'avaient pas va-



Le maire a jusqu'à ce soir pour retirer la délibération qui laisse le champ libre à la construction d'une centrale électrique par Direct Energie. (DR.)

cillé. Aujourd'hui encore, le maire semble bien refuser d'écouter le préfet. Il n'organisera pas de conseil municipal ce mois-ci. Que risque-t-il ? En envoyant ce courrier, la préfecture a choisi la voie douce, la demande équivalant à un simple recours gracieux que chaque citoyen

peut formuler. « Cela permet à la préfecture de laisser une porte de sortie au conseil municipal avant de déposer un recours au tribunal administratif. On appelle ça un déferé administratif. Le délai est également de deux mois. Le tribunal peut ensuite contraindre le conseil municipal à retirer sa délibération. Mais

qu'un élu refuse de répondre à l'injonction d'un préfet est chose rare », constate Didier Malé, président du Roso, regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise. Quoique. Le maire de Verberie a des antécédents. En 2002 déjà, il s'était retrouvé dans le collimateur de la préfecture pour une affaire similaire. Il souhaitait implanter une zone industrielle dans un biocorridor. Ikea était très intéressé. Mais le préfet de l'époque avait déposé un déferé administratif. Les Suédois avaient renoncé et les procédures avaient été abandonnées.

Le conseil de Verberie est désormais seul contre tous. Le Roso et l'association Pas de centrale en Basse Automne ont déjà saisi le tribunal administratif d'Amiens afin d'obtenir l'annulation de cette fameuse délibération.

STÉPHANIE FORESTIER

# Le projet de centrale à gaz de Verberie renaît de ses cendres

«Nous sommes prêts à contre le projet de centrale», annonce le président du collectif associatif Pas de centrale en Basse Automne Franck Deboise. Une affirmation que beaucoup auraient souhaité ne plus entendre, mais qui revient au goût du jour...

Les militants anti-centrale, les habitants et même certains commerçants (l'agence immobilière était allée jusqu'à l'annoncer dans sa devanture) étaient persuadés que le projet de centrale était

rien. Le deuxième coup dur pour les militants vient de se produire. Les élus de la Communauté de communes de la Basse Automne (CCBA), dont le président n'est autre que Patrick Flourey, travaillent actuellement à l'élaboration de leur SCOT (schéma de cohérence territoriale) et ce dernier inclut une nouvelle fois la centrale. Pour les militants, tout est à refaire.

## BEAUCOUP DE QUESTIONS, PEU DE RÉPONSES

«Comme toujours, on voit que tout est fait dans la plus grande discrétion», souligne le vice-président de Pas de centrale David Long. Depuis mercredi 16 mars, date à laquelle les militants ont appris l'existence du SCOT, la machine anti-centrale est à nouveau en marche. Un SCOT qui soulève beaucoup de questions... Patrick Flourey a annoncé, à la rentrée 2011, que la CCBA serait intégrée à l'ARC (Agglomération de la

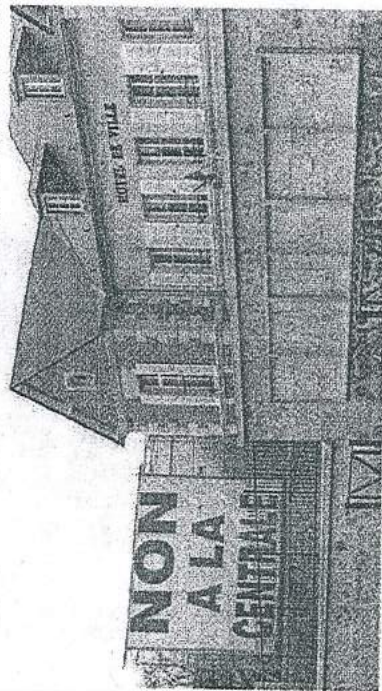
Le premier choc est passé, maintenant les anti-centrale se mettent en branle. Plusieurs actions sont prévues avec une consigne ne pas se disperser. «On va d'abord déposer notre mémoire au tribunal d'appel de Douai; la municipalité de Verberie vient de déposer le sien, c'est à notre tour, énumère Franck Deboise. Les élections législatives approchent. Comme à chaque fois, on va contacter tous les candidats de la quatrième (cantons de Betz, Chantilly, Nanteuil-le-Handouin, Pont-Sainte-Maxence, Senlis, Ndlr) et de la cinquième (cantons d'Attichy, Compiègne sud-est, Compiègne sud-ouest, Crépy-en-Valois et Estrées-Saint-Denis, Ndlr) circonscription pour connaître leurs positions sur le sujet.» Un recours a également été déposé au tribunal administratif d'Amiens. Il y a quelques mois, le maire Patrick Flourey s'est battu pour que l'immense bâche «Non à

la centrale» installée à côté de la mairie disparaisse. «Pour l'instant, elle est toujours là, c'est déjà une petite victoire», lance, philosophe, Franck Deboise.

## 25 COMMUNES TOUCHÉES PAR LA CENTRALE

En ce qui concerne le SCOT, là aussi ils ont un plan. «On va d'abord contacter tous les élus, surtout ceux de la Plaine d'Estrées pour leur expliquer de quoi il en retourne, car si on dépose une plainte, ils seront bloqués comme l'a été Verberie», explique Franck Deboise. Ils ont besoin du SCOT pour faire leur PLU. Il faut aussi attendre l'enquête publique. Elle devrait, au mieux, avoir lieu en septembre ou en octobre prochain. Bien sûr, on contactera l'ARC, car dans quelques années ces deux communautés pourraient intégrer l'ARC.»

Une chose est sûre, la fin de cette affaire n'est pas pour tout de suite. A. H.



Malgré la plainte de Patrick Flourey, le maire de Verberie, cette bâche est toujours-là.

# Le projet de centrale refait surface

LP 07.06.12

On croyait le projet de la centrale au gaz Direct Energie définitivement enterré après bien des manifestations et des péripéties judiciaires. Mais il revient en force.

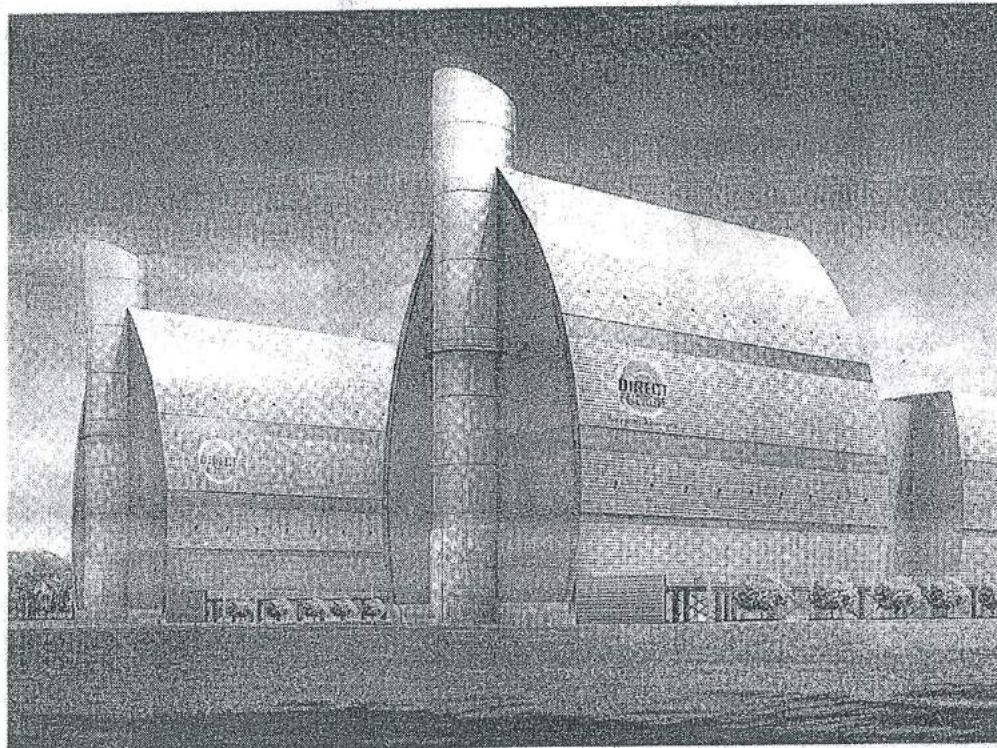
## VERBERIE

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le maire de Verberie a de la suite dans les idées. Malgré l'opposition d'une majorité de ses habitants (mais l'approbation de son conseil municipal), Patrick Flouy ne veut visiblement pas abandonner le projet d'implanter une centrale de production électrique au gaz sur les hauteurs de sa commune. Après trois ans de procédures judiciaires, l'association Pas de centrale en Basse Automne vient de découvrir que le maire, également président de la communauté de communes de la Basse Automne (CCBA), vient de réintégrer la fameuse centrale dans le Scot, le schéma d'orientation territoriale (*lire l'encadré*) du syndicat mixte de la Basse Automne et de la plaine d'Estrées. Cet aménagement du territoire concerne donc vingt-cinq communes et doit être voté par tous les conseils municipaux avant le 30 juin.

Les terres sont toujours à usage agricole et non industriel

FRANCK DEBOISE, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION PAS DE CENTRALE EN BASSE AUTOMNE

L'association Pas de centrale en Basse Automne, qui lutte contre ce projet depuis septembre 2008, ne s'avoue pas, elle non plus, vaincue. « Cette semaine, nous avons envoyé un courrier à tous les conseillers municipaux des communes, ce qui représente environ 300 lettres. Cette centrale serait placée sur un biocorridor naturel et n'amènerait que peu d'emplois. En revanche, elle serait source de pollution. Il y a donc une contradiction dans le Scot puisqu'il y est question de préserver les terres agricoles et d'agir en faveur de l'environnement », s'énervent le président de



L'usine de production d'électricité conçue par Direct Energie serait dotée d'imposantes cheminées de 56 m de haut.

l'association, Franck Deboise. Pas de centrale est clair sur ce point, si ce Scot passe, elle a l'intention de le faire geler et annuler au tribunal, comme elle l'a déjà fait avec la révision simplifiée du PLU (plan local d'urbanisme) de Verberie, qui constituait une première tentative.

« Le tribunal administratif nous avait donné raison, mais le maire a fait appel, vraisemblablement pour gagner du temps et passer en force avant que la loi Grenelle 2 ne durcisse les normes actuellement en vigueur. Si la centrale ne passe pas par la porte, elle

passera par la fenêtre, ici par le Scot. L'autorisation d'exploiter la centrale le long de la D 932 A est toujours annulée, les terres sont donc toujours à usage agricole et non industriel », précise l'opposant, qui s'apprête à repartir sur le front des procédures judiciaires. La décision de l'appel devrait être connue d'ici un an.

Dans le fameux Scot, qui doit être validé par toutes les communes, un autre point fait sursauter Franck Deboise : « Il est noté qu'il faut réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Or, pour cela, on va installer une centrale à énergie fossile.

Pour le périmètre du syndicat mixte, il a été calculé que le territoire rejette 120 000 t de CO<sub>2</sub> par an, y mettre une centrale reviendrait à multiplier ce chiffre par 22 ! »

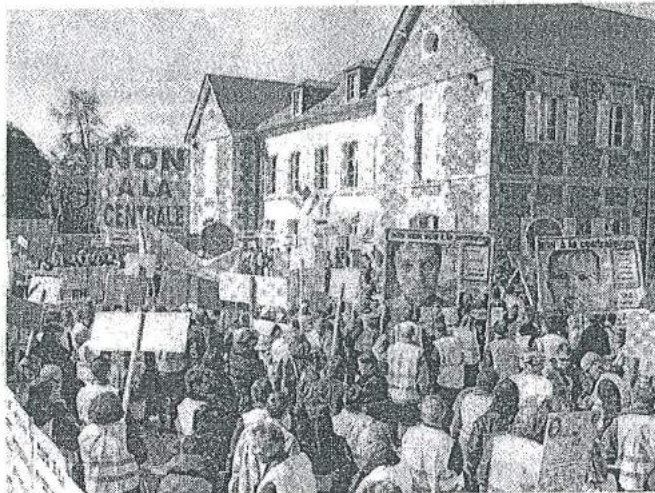
Fort de ces estimations, Pas de centrale demande aux élus concernés de suivre l'avis qu'avaient émis en leur temps le préfet et l'Etat : valider le Scot, certes, mais en excluant le projet de la centrale.

Quant au maire de Verberie, il a décidé lors d'un précédent entretien de ne plus s'exprimer sur le sujet.

STÉPHANIE FORESTIER

## MOT SCOT

Le schéma de cohérence territoriale, dit Scot, est un outil de planification qui permet aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements, de l'environnement. Il définit l'évolution d'un territoire dans la perspective d'un développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement. Il peut déterminer des espaces et des sites à protéger, délimiter les urbanisations futures et déterminer la desserte par les transports collectifs. Il doit prendre en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et services publics.



VERBERIE, MARS 2010. De nombreux habitants ont beau exprimer régulièrement leur opposition au projet de centrale électrique alimentée au gaz, le maire de la commune persiste. Il tente d'inscrire l'équipement dans un document d'urbanisme.

## CLÉS

■ **30 ha.** C'est la surface agricole à convertir en terres industrielles pour implanter la centrale sur les hauteurs de Verberie.

■ **56 m.** C'est la hauteur des deux cheminées qui vont surmonter la centrale.

■ **892 mégawatts.** La capacité de production de la centrale à l'heure.

■ **2 604 000 t de CO<sub>2</sub> par an.** C'est l'estimation des opposants ; Direct Energie préfère évoquer 360 g de CO<sub>2</sub> par kilowattheure produit.

■ **700 000 l.** C'est la quantité de vapeur d'eau que la centrale rejettera par heure dans l'atmosphère selon les opposants, qui prédisent un brouillard emprisonnant des microparticules, du monoxyde de carbone, de l'oxyde d'azote et du soufre.



**Le cinéma Agnès-Varda** organise une soirée ciné-rencontre lundi 25 juin autour du film de Dominique Choisy, « les Fraises des bois ». Le film, salué par la critique, a été tourné en Picardie. La projection se fera en présence du réalisateur

- Rendez-vous à 20 heures au cinéma Agnès-Varda, Asca, 8, rue de Bourgogne. Renseignements au 03.44.10.30.91.

**MÉRU**

**Sports et jeu à la piscine**

**La piscine Aquoise** de Méru-les-Sablons organise des journées Aquajoy, avec de nombreux jeux et animations les mercredis de juin, de 14 heures à 16 h 30. Au programme : le mercredi 20 juin, water-ball, jeux aquatiques et maquillage pour les enfants.

- Entrée au tarif normal. Adresse : 2, rue Condorcet à Méru. Renseignements sur [www.veit-marne.com](http://www.veit-marne.com) ou au 03.44.06.02.60.

**COMPIÈGNE**

**Pour un sourire d'enfant**

**Christian et Marie-France** des Palètes sont les fondateurs de l'association PSE (Pour un sourire d'enfant), qui permet de nourrir, de soigner et de scolariser des enfants au Cambodge. Le couple sera à Compiègne demain vendredi. Ils présenteront leur nouveau film, leurs réalisations et leurs projets.

- A 20 h 30 aux salles Saint-Nicolas. Entrée gratuite. Découvrez un court-métrage réalisé par le couple sur [Pse.asso.fr](http://Pse.asso.fr).

**CRÉPY-EN-VALOIS**

**Attention aux coupures de courant**

**ERDF** réalise actuellement des travaux sur le réseau de distribution électrique. Aujourd'hui, ces travaux nécessiteront une coupure de fourniture d'électricité dans deux quartiers de la ville : le centre-ville (Vieux-Crépy, autour de la rue Nationale, à l'hôtel de ville), entre 9 heures et 15 heures, et au quartier sud des Musiciens et des Ecrivains, entre 9 heures et 13 heures.

- Renseignements au 03.22.22.60.60.

**DEUX VALLÉES**

**On va parler de la desserte**

**Les élus** de la CC2V (communauté de communes des Deux Vallées) se réuniront le mardi 19 juin au centre administratif, 9, rue du Maréchal-Juin à Thourrotte. Un des principaux points à l'ordre du jour concerne une acquisition foncière pour la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt-Pimprez. Cette voie routière doit permettre aux poids lourds d'éviter le centre-ville pour gagner la zone industrielle.

- Ouverte au public, à 19 heures.

ce permis de construire. Le tribunal administratif de la ville avait rejeté ce recours par l'intermédiaire de son service juridique en expliquant que « les avis étant tous favorables, il n'y avait aucune raison de ne pas délivrer de permis de construire ». L'association avait deux mois pour contester cette décision devant le tribunal administratif.

Interrogés sur cette question, les responsables de l'association ont préféré rester discrets. « Nous avons confié l'ensemble des procédures à un cabinet d'avocats spécialisés dans les recours administratifs, précise Jean Bultinck, un des membres de l'association. Ce sont eux qui gèrent les procédures, ils savent ce qu'ils font et ils nous ont demandé de ne pas nous exprimer sur le sujet. »

Du côté de la ville, on attend des nouvelles du tribunal administratif. « J'attends de savoir si la partie adverse a déposé un mémoire en réclamation pour contester notre décision, précise Samira Mouta, directrice du

tribunal administratif de la ville, elle demande l'annulation de la délibération autorisant le déclassement de la place publique. Une autre procédure est en cours, devant le Conseil d'Etat cette fois, pour contester l'avis favorable donné par la Commission nationale d'équipement commercial » alors que « la commission départementale d'équipement commercial avait, elle, rendu un avis défavorable ». « Malheureusement, nous ne maîtrisons pas le calendrier juridique, explique Jean Bultinck. Cela peut prendre plusieurs mois, voire des années, mais nous n'avons pas l'intention de baisser les bras. »

Dans cette affaire, la ville s'avoue plutôt sereine. « Dans ces procédures, nous attendons la date de clôture d'instruction, indique Samira Mouta. Il y a eu une jonction des deux dossiers de mai et décembre. Sur le classement de la place, la ville a ré-



**BEAUVAIS, PLACE DU JEU-DE-PAUME. Hier.** Les fouilles archéologiques se poursuivent sur le site du futur centre commercial Hammerston alors que les associations opposantes au projet continuent le combat judiciaire. (L.P.P.C.)

n'étant pas suspensifs. Les travaux sont donc toujours programmés fin août, après les fouilles archéologiques toujours en cours. Et si tout se passe comme prévu, le mégacentre commercial ouvrira ses portes un an plus tard, à la rentrée 2013.

**VERBERIE**

# Le maire s'exprime enfin sur le projet de centrale



**CHEVRIÈRES, SALLE POLYVALENTE, MARDI, 21 H 30.** Face aux questions des membres des associations anti-centrale, le maire de Verberie, Patrick Flourey (à gauche), s'est montré pugnace et déterminé. (L.P.P.F.)

C'est une réunion qui s'est déroulée en toute intimité ou presque. Mardi soir, les élus du syndicat mixte de la Basse-Automne et de la Plaine d'Estrées ont organisé une réunion publique express à Chevrières pour présenter le Scot, le Schéma de cohérence territoriale qui définit l'avenir proche des vingt-cinq communes concernées. L'information diffusée dans un journal par une annonce légale et affichée sur quelques tableaux d'affichage de maires et collectivités a été relayée à toute vitesse par l'association Pas de centrale en Basse-Automne, qui a vu en ce procédé la volonté délibérée des élus de ne pas ébruiter la nouvelle : le retour du projet de la centrale de production électrique au gaz de Direct Energie à Verberie.

**Elle rapporterait 3,5 M€ par an à la ville**

Après quatre ans de polémiques et plusieurs procès annulant l'autorisation d'exploiter ou la transformation des terres agricoles en terres industrielles, la centrale est toujours d'actualité et les inquiétudes sont revenues pour les associations d'habitants et de défense de l'environnement qui n'ont pas manqué d'exposer tous leurs arguments, pointant du doigt la ténacité du maire de Verberie, également président de la communauté de communes. Patrick Flourey, malgré l'opposition massive de ses habitants, per-

avons postulé, ce n'est qu'ensuite que Verberie a été choisi. Au début, c'était hypothétique. »

Patrick Flourey ne baisse pas la garde car, pour lui, la centrale permettra de rapporter, d'après ses calculs, 5,5 M€ par an à la communauté de communes et 3,5 millions à la ville. « Ça vous aide à vivre », soutient-il.

Le chantier en lui-même emploierait de cinq cents à huit cents ouvriers et, une fois opérationnelle, après deux ans de travaux, la centrale créerait une cinquantaine d'emplois dans le gardiennage, le nettoyage ou encore la sécurité. Pour le maire, le biocorridor, passage pour grands animaux, qui traverse le terrain, n'est pas un souci pour lui. « Il ne sera pas menacé, la continuité écologique se fera. Sur la parcelle réservée à la centrale, il y a 620 m. Les animaux font bien le tour de l'autoroute, ça ne gênera pas. » Sur les manifestations et autres enquêtes publiques qui ont mobilisé des milliers de personnes, Patrick Flourey réagit : « Beaucoup de gens n'étaient pas de la région, je ne peux pas considérer que c'est la population locale. »

Mauvaise foi pour les uns, pugnacité pour les autres, la détermination du maire ne déstabilisera pas l'association Pas de centrale. Elle reste bien décidée à contester devant les tribunaux ce Scot, s'il est validé avec la centrale. « Nous le saurons fin juin. Et nous sommes déterminés à le faire annuler. »

**STÉPHANIE FORESTIER**



**COMPIÈGNE**  
**Les drives au banc d'essai**

Faire ses courses sur Internet est de plus en plus répandu et les drives se multiplient. On les a testés.

Page 9



**NOYON**  
**Un duo contre les violences conjugales**

La police municipale a deux agents formés à recevoir les femmes en détresse, de jour comme de nuit.

Page 13



**PONT-SÛRE-MAXENCE**  
**L'insectarium au point mort**

Le projet de musée des insectes qui devait voir le jour sur le domaine de la Villette est toujours dans les cartons.

Page 15

**ENVIRONNEMENT**

# La centrale électrique de Verberie échauffe à nouveau les esprits

Le projet figure dans le schéma de cohérence territoriale du syndicat mixte de la Basse Automne et de la plaine d'Estrées. Les opposants sont montés au créneau lors d'une réunion publique.

**LES FAITS**

► Le tribunal administratif d'Amiens a, en novembre 2011, cassé l'arrêté rendu par le ministère de l'Écologie, autorisant la société Direct Énergie à exploiter la centrale à gaz.

► Le SCOT (schéma d'orientation territoriale) du syndicat mixte de la basse Automne et de la plaine d'Estrées (25 communes, 26 800 habitants) doit être voté par les conseils municipaux avant le 30 juin.



Face à face tendu entre Franck Deboise, de l'association Pas de centrale, et Patrick Flourey. Une trentaine de personnes ont suivi la réunion.

**3 QUESTIONS A MARCEL FOUET**

## « Le but n'est pas de se monter la tête »

**MARCEL FOUET, maire de Chevrières, préside le syndicat mixte de la Basse Automne et de la plaine d'Estrées.**

► **Quelle est votre position sur le projet de centrale ?** Je n'ai pas à avoir de position particulière, je dois tenir compte de l'ensemble des possibilités d'aménagement du territoire. Un projet comme celui-ci doit faire l'objet d'enquêtes, répondre à des normes. Si elles

ne sont pas respectées le projet n'aura pas lieu, c'est aussi simple que ça. Pour l'instant il existe un litige autour du plan local d'urbanisme de Verberie. Moi, je suis un peu pris entre le marteau et l'enclume.  
► **Le projet est-il d'abord celui de Patrick Flourey ?** Patrick Flourey est président de la communauté de communes de la Basse Automne, l'une des deux composantes du syndicat mixte, il est donc logique

qu'il veuille le voir aboutir. Maintenant s'il y a des obstacles, il ne faut pas s'obstiner non plus. Le but n'est pas de se monter la tête là-dessus.  
► **Les associations se plaignent d'un manque d'information sur les réunions publiques, que leur répondez-vous ?** Je réponds que nous avons fait passer une annonce légale dans votre journal il y a une dizaine de jours, et que l'avis a été affiché sur toutes les portes des mairies.

ques terrestres » ou de « recenser et préserver les sites remarquables ». Autant de grands principes en contradiction avec la centrale, selon Franck Deboise, président de Pas de centrale en Basse Automne : son édification conduirait à « la destruction du biocorridor de Roberval-Verberie ». Le développement de l'économie touristique lui semble incompatible avec « une centrale de 56 mètres de haut dont les panaches de vapeur seront visibles à plus de dix kilomètres ». Quant au « soutien aux énergies renouvelables » affiché par le SCOT, l'association pointe « une centrale thermique qui consomme chaque année 180 000 m<sup>3</sup> de gaz, énergie fossile, et émet chaque année 2 600 000 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. »

**Une nouvelle procédure au tribunal administratif ?**

À Franck Deboise qui soutient que « sur le plan économique, la centrale ne sert à rien », Patrick Flourey rétorque un « qu'est-ce que vous en savez ? ». Ambiance. Le président de la CCBA affirme qu'il n'est « pas à la base du projet : c'est l'État qui a accordé l'autorisation d'exploiter ». Fureur des opposants, qui l'accusent de se cacher derrière le préfet. Pour Pas de centrale, le SCOT ne peut être approuvé en l'état : « Les terres agricoles du plateau au-dessus de Verberie resteront des terres agricoles. Il n'y a pas d'autre option », estime Franck Deboise. Si le document devait rester en l'état, « nous n'aurions pas de difficulté à le faire annuler, sur le fond, au tribunal administratif ». L'élaboration et l'approbation du SCOT seraient alors encore repoussées de plusieurs années.

VINCENT DEBES

Ils n'étaient pas très heureux d'apprendre «un peu par hasard» l'existence d'une énième réunion de concertation des élus des communes concernées par le projet de centrale de Verberie. Et c'est finalement à Chevière que devait se tenir cette réunion ayant pour objectif le lourd dossier du Scot.

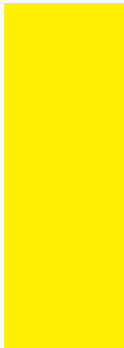
Oui mais voilà, le collectif a décidé de s'inviter et de faire entendre une fois de plus la voix de ceux qui défendent la position du refus de voir implanter un équipement de la sorte sur le territoire. «Nous sommes prêts à former un nouveau recours au tribunal administratif au cas où il y



*Les opposants suivent toujours de très près l'évolution du dossier. (D. R.)*

ait une tentative de passage en force du Scot. Les élus doivent très bien savoir qu'une nouvelle procédure reculerait encore de deux ans minimum

l'élaboration du schéma», exprime Franck Deboise pour l'association «Pas de centrale en basse automne».



avec le soutien financier de la Région Picardie



& de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Picardie



Agence d'urbanisme  
et de développement  
de la vallée de l'Oise

13, allée de la Faïencerie  
60100 CREIL  
Tél. : 03 44 28 58 58  
Fax : 03 44 28 58 60  
[www.oiselavallee.org](http://www.oiselavallee.org)  
E-mail : [information@oiselavallee.org](mailto:information@oiselavallee.org)

